



GRUPE CONSULTATIF DE LA COMMISSION UIP DES AFFAIRES DES NATIONS UNIES

MISSION PARLEMENTAIRE SUR LE TERRAIN EN SIERRA LEONE ET AU GHANA LE POINT SUR LA REFORME DES NATIONS UNIES

30 mai – 3 juin 2011

Participants :

- ❖ **Groupe consultatif de l'UIP**
Mme R. Green (Mexique), M. M. Traoré (Burkina Faso), Mme S. Sani (Nigéria),
Mme K. Komi (Finlande)
- ❖ **Parlement de la CEDEAO**
M. K. Garba
- ❖ **Parlements de la Sierra Leone et du Ghana**
Mme A. Foyah (Sierra Leone), M. G.K. Essilfie (Ghana)
- ❖ **Secrétariat de l'UIP**
Mme A. Filip

I. INTRODUCTION

Réforme de l'ONU

1. L'ONU, confrontée à la pression croissante exercée par ses Membres en ce sens, a décidé d'adapter ses prestations de services aux besoins du XXI^{ème} siècle et d'œuvrer par conséquent avec une plus grande efficacité et une moindre fragmentation, en collaboration étroite avec les gouvernements, les donateurs et les institutions de financement multilatérales. Elle est aussi confrontée à une nouvelle réalité, à savoir que l'aide financière qu'elle accorde aux projets de développement est nettement inférieure à celle offerte par d'autres biais. Son importance à l'échelon national dépend donc principalement du rôle qu'elle joue, qui est celui d'un prestataire honnête disposant de compétences uniques dans un certain nombre de domaines.
2. En novembre 2006, le Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence du système (dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement) a publié un rapport intitulé *Unis dans l'action (Delivering as One)*, qui a servi de base à la démarche "One UN" adoptée en matière de coopération au développement. Comme l'indique le titre du rapport, l'objectif de ces efforts consiste à offrir des services de meilleure qualité et des compétences accrues en harmonisant à

l'échelon national le travail réalisé par les différents programmes, fonds et institutions œuvrant sous la bannière des Nations Unies.

3. En 2007, huit pays (Albanie, Cap-Vert, Mozambique, Pakistan, Rwanda, République-Unie de Tanzanie, Uruguay et Viet Nam) se sont proposés comme terrain d'application pilote du programme *Unis dans l'action*. Ces pays pilotes ont accepté de collaborer avec le système des Nations Unies afin de tirer le meilleur profit des points forts et des avantages comparatifs des différents membres de la famille onusienne, ainsi que de tenter d'appliquer de nouvelles méthodes destinées à renforcer l'impact des activités menées par la famille des Nations Unies en améliorant la cohérence des programmes, en réduisant les frais de transaction à la charge des gouvernements, et en diminuant les frais généraux assumés par les institutions de l'ONU. La démarche *Unis dans l'action* sert aujourd'hui de base à la réorganisation des activités menées par l'ONU dans divers autres pays, notamment la Sierra Leone et le Ghana.
4. L'un des volets les plus importants de cette réforme concerne les efforts déployés par les Nations Unies pour accroître leur efficacité en tant que partenaires du gouvernement national. L'appropriation nationale et la capacité des Nations Unies à soutenir les priorités de développement que se sont fixé les autorités nationales constituent donc les axes centraux de ce programme. La réussite de la réforme *Unis dans l'action* exige également un soutien politique et financier de taille de la part de tous les partenaires au développement. Les activités menées par les Nations Unies à l'échelle nationale ne pourront évoluer de façon significative que grâce au soutien politique sans faille des Etats membres et à l'audace dont sauront faire preuve les hauts responsables de l'ONU dans la prise de décision.

Objectif de la visite sur le terrain organisée par l'UIP en Sierra Leone et au Ghana

5. La mission sur le terrain organisée en 2011 en Sierra Leone et au Ghana était la troisième d'une série de missions menées par l'UIP dans le but d'étudier la mise en œuvre de la réforme *Unis dans l'action* à l'échelle nationale. Elle faisait suite à des missions antérieures en Tanzanie (2008) et au Viet Nam (2009). Dans les deux cas, ces missions ont évalué les avantages comparatifs de la nouvelle approche, notamment du point de vue de l'application des *Five Ones* (les cinq piliers du programme *Unis dans l'action* : un seul programme, un seul siège, un seul cadre budgétaire, un seul ensemble de techniques de gestion et un seul chef pour les Nations Unies localement).
6. L'objectif de la visite organisée par l'UIP était de collecter des informations de première main concernant la mise en place de la réforme *Unis dans l'action* et, de façon plus générale, d'avoir une meilleure vision de la complexité du travail réalisé par l'ONU à l'échelon national. Cette mission s'est également efforcée d'évaluer la part prise par le parlement à la formulation des stratégies nationales de développement et la supervision de l'aide, ainsi que de déterminer comment il serait possible de remédier aux éventuelles lacunes constatées dans ce domaine. L'objectif à long terme de la mission était donc de contribuer à jeter les bases d'une participation parlementaire accrue à la planification et à l'utilisation améliorées de l'aide au développement.
7. Tant en Sierra Leone qu'au Ghana, un parlementaire national (Mme A. Foyah en Sierra Leone et M. G. Essilfie au Ghana) avait été choisi pour suivre toutes les réunions organisées par la délégation de l'UIP avec les dirigeants parlementaires nationaux, les responsables gouvernementaux, l'équipe de pays de l'ONU, les partenaires au

développement, les organisations de la société civile et les pouvoirs locaux et y prendre une part active.

II. MISSION EN SIERRA LEONE (30 - 31 mai 2011)

La Sierra Leone et la présence de l'ONU

8. La Sierra Leone est un pays d'Afrique de l'Ouest dont la population est estimée à 6,4 millions, dont 51 pour cent de femmes. La Sierra Leone, qui a acquis son indépendance en 1961 et s'est dotée d'une constitution en 1971, est aujourd'hui une république constitutionnelle composée de quatre régions géographiques et de 14 districts. Ce pays comprend 16 groupes ethniques, qui ont tous leur propre langue et leurs coutumes. En dépit du fait qu'elle possède de riches ressources (notamment des diamants, du titane, de la bauxite, du minerai de fer, du pétrole exploité en mer, du rutile et des bois tropicaux), la Sierra Leone compte actuellement au nombre des pays les plus pauvres du monde, la vaste majorité de sa population vivant dans le plus grand dénuement.
9. La Sierra Leone arrive à un moment clé de son histoire. Sa population attend beaucoup du Gouvernement et du Parlement, dont elle espère qu'ils mettront en œuvre de vastes réformes venant mettre un terme à une décennie de guerre civile. La Sierra Leone a beaucoup changé depuis ce conflit, tout en restant néanmoins un pays fragile, où le bruit des armes a cessé sans que la paix soit pour autant solidement acquise. Les élections de 2012 constitueront un test important de la stabilité du pays et des progrès qu'il continue à réaliser.
10. L'Equipe pays de l'ONU en Sierra Leone rassemble les institutions, fonds et programmes onusiens suivants : FAO, FNUAP, HCDH, HCR, OIT, OIM, ONUSIDA, OMS, ONUDC, ONUDI, ONU Femmes, PAM, PNUD, PNUE, UNICEF, UNESCO, UNIPSIL, et Banque africaine de développement, Banque mondiale et FMI. L'ONU est extrêmement engagée en Sierra Leone, tant dans le cadre d'un mandat politique visant à assurer la transition entre le maintien et la consolidation de la paix et l'instauration d'une paix et d'un développement durables, que dans le cadre du mandat confié aux institutions spécialisées de l'ONU d'œuvrer ensemble en faveur du développement du pays. Le responsable de l'équipe de pays de l'ONU en Sierra Leone est également le Représentant exécutif du Secrétaire général, le chef du Bureau intégré de l'ONU en Sierra Leone, le Coordonnateur résident de l'ONU, le Coordonnateur humanitaire et le Représentant résident du PNUD.
11. Le programme pour le changement de la Sierra Leone (stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2008-2012) et les recommandations de la Commission Vérité et réconciliation (2004) dans des domaines aussi essentiels que la protection des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la réforme du secteur de la sécurité et le renforcement de la participation démocratique des jeunes et des femmes constituent les fondements de la reconstruction d'un pays nouveau.
12. Le programme pour le changement de la Sierra Leone, rendu public par le Président du pays en décembre 2008 et entériné par les Nations Unies, la Banque mondiale et les autres partenaires au développement de la Sierra Leone, ouvre des perspectives d'avenir et présente les stratégies à mettre en œuvre pour consolider la paix et engager le pays

sur la voie d'un développement socioéconomique durable. Parmi les champs d'action prioritaires figurent l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'infrastructure et les transports, l'énergie et les ressources hydriques, ainsi que le développement humain. Comme l'a souligné le Président Koroma lors de la présentation de ce plan : "Il s'agit d'une approche de la réduction de la pauvreté axée sur la production et l'emploi, ainsi que d'une approche du commerce axée sur le développement plutôt que d'une approche du développement axée sur le commerce".

13. En réponse, les Nations Unies ont mis au point une Vision commune en faveur de la Sierra Leone présentant un certain nombre de mécanismes communs de planification, mise en œuvre et coordination visant à renforcer l'incidence de l'aide fournie par l'ONU à la Sierra Leone dans le but de l'aider à atteindre les objectifs de son programme pour le changement. La Vision commune de l'ONU repose sur quatre piliers programmatiques : intégration économique des zones rurales, intégration économique et sociale des jeunes, accès équitable aux soins de santé, et mise en place d'un service public accessible et crédible. De surcroît, le système des Nations Unies propose une action commune destinée à faire avancer un certain nombre de domaines transversaux : renforcement des capacités, Objectifs du Millénaire en faveur du développement (OMD), droits de l'homme, égalité des sexes, réduction de la pauvreté et coopération sous-régionale.
14. La famille onusienne s'inscrit dans un ensemble beaucoup plus vaste de partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux en Sierra Leone. Pour affiner la pertinence de leurs interventions, les Nations Unies s'appuient sur une série d'avantages comparatifs dont elles disposent pour la conception et la mise en œuvre de leurs programmes en Sierra Leone : 1) l'articulation du mandat politique avec le mandat de développement dans le cadre de la tâche confiée à la mission intégrée de consolidation de la paix de l'ONU en Sierra Leone; 2) le vaste éventail de compétences développé par les Nations Unies, qui leur permet d'entreprendre des activités plus risquées et plus consommatrices de main-d'œuvre pouvant être reprises par la suite par d'autres donateurs dans le cadre de projets d'investissements plus importants si elles se révèlent viables; 3) la présence dans les provinces, facilitée par l'existence des quatre bureaux régionaux communs de l'ONU et des quatre bureaux sous-régionaux disséminés dans tout le pays et 4) l'intégration dans la société, les Nations Unies étant le partenaire qui dispose du plus grand nombre de prestataires de service nationaux connaissant bien les traditions et les valeurs locales.
15. La Vision commune de l'ONU en Sierra Leone (http://www.sl.undp.org/1_doc/joint_un_vision_sl_final.pdf) contient un ensemble de paramètres destinés à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs prévus. Dans le chapitre portant sur la consolidation de la paix et de la stabilité, les grandes priorités que se fixent les Nations Unies concernent l'instauration d'une atmosphère propice à la paix et à la démocratie permettant : 1) l'organisation, en 2012, d'élections présidentielles et législatives libres, équitables et non violentes; 2) la tenue, avec le concours de la Commission d'inscription des partis politiques (PPRC), d'un dialogue régulier et constructif entre les partis politiques leur permettant de débattre de toutes les grandes questions politiques, sociales et de développement se posant à l'échelle nationale; 3) la mise en place, en Sierra Leone, d'institutions de gouvernance crédibles et efficaces, notamment un parlement exerçant le droit de regard que lui accorde la Constitution sur tous les secteurs du gouvernement et 4) l'organisation d'un débat public préparant l'adoption d'une nouvelle constitution pour la Sierra Leone.

Le Parlement de la Sierra Leone

16. Le Parlement de la Sierra Leone est une instance monocamérale de 124 membres élus pour un mandat de cinq ans. Sur le nombre total de parlementaires, 112 sont élus au suffrage direct uninominal et les 12 restants, choisis parmi les chefs suprêmes représentant les districts des provinces du pays, au suffrage indirect. Le Parlement compte 16 femmes parlementaires, soit 13,2 pour cent de l'effectif total. Les dernières élections générales se sont déroulées en août 2007 et les prochaines devraient donc avoir lieu au cours du second semestre 2012.
17. Le Parlement dispose de 32 commissions, chiffre qui paraît très élevé pour 124 membres. Six secrétaires de commission seulement sont au service de ces commissions. La loi sur le service parlementaire de 2007 prévoit la création des huit services administratifs clés suivants: 1) secrétariat du Parlement; 2) commissions; 3) rapports officiels; 4) bibliothèque, recherche et documentation; 5) finances; 6) service juridique; 7) relations publiques et 8) ressources humaines. Un certain nombre de partenaires au développement se sont engagés à soutenir financièrement la création de ces nouvelles structures. Des retards affectant le recrutement du personnel permanent ont pour l'instant entravé la création de cette structure parlementaire prévue par la loi.
18. La loi sur le service parlementaire a aussi pour finalité de garantir la séparation entre la fonction publique et le service parlementaire en renforçant donc l'indépendance du Législatif. La mise en œuvre de cette loi revêt donc une importance particulière et mériterait des efforts significatifs dans les années à venir. En 2007, l'UIP et le PNUD ont mené une évaluation des besoins au nom du Parlement de la Sierra Leone. Certains points mentionnés dans le rapport de cette évaluation ont d'ores et déjà été pris en considération, mais un grand nombre d'autres continuent à attendre le financement requis.
19. La direction du Parlement et un certain nombre de parlementaires de la Sierra Leone ont exprimé leur gratitude à l'UIP pour l'aide qu'elle prête aux parlements nationaux désireux de renforcer leurs capacités et leur offrir son assistance technique. Le programme de communication soutenu par l'UIP, qui prévoit que les parlementaires de différents partis politiques se rendent ensemble dans leurs circonscriptions pour connaître les priorités des électeurs, a également été plébiscité. Il a été demandé à l'UIP de continuer à développer et élargir ce programme.
20. Au cours de la semaine passée en Sierra Leone, l'UIP a organisé, en collaboration avec les Services allemands d'assistance technique et d'aide au développement (GIZ), un séminaire de formation destiné à permettre aux parlementaires de la Sierra Leone de renforcer le contrôle qu'ils exercent sur l'industrie minière. La loi exige du parlement qu'il supervise la gestion des ressources nationales par le Gouvernement, notamment en étudiant et en ratifiant les accords conclus avec le secteur privé, mais aussi en s'assurant du respect des conditions prévues dans les accords ratifiés. Cette formation, proposée au vu du très faible niveau de connaissances et de compétences techniques des parlementaires, avait pour but d'améliorer la capacité du Parlement à s'acquitter de cette fonction de contrôle.

21. Au cours de la rencontre qui a eu lieu entre la délégation et la direction du Parlement, l'autonomie (notamment financière) de ce dernier a été considérée comme essentielle pour répondre aux attentes des citoyens à l'égard du pouvoir législatif. Sur le plan des affectations budgétaires, le parlement est traité à l'instar de n'importe quel ministère gouvernemental, ce qui limite pour une large part l'action et l'initiative des parlementaires. Le Parlement, censé adopter le budget national, n'a pas la possibilité d'amender sérieusement la proposition de budget soumise par l'Exécutif. La faiblesse de ses capacités continue en outre à l'empêcher de contribuer de façon significative à l'élaboration et au contrôle des stratégies nationales de développement.
22. La délégation a rencontré le Groupe des femmes parlementaires de la Sierra Leone et débattu des efforts actuellement en cours pour renforcer la participation des femmes à la vie politique. La délégation a été informée de l'appui manifesté par le chef de l'Etat à l'égard de l'instauration de mesures de discrimination positive (quota de 30 % de femmes à des fonctions électives) en prévision des élections générales de 2012. Un projet de loi d'initiative parlementaire est en cours de rédaction et devrait être adopté par le parlement d'ici la fin de l'année.
23. La délégation a également abordé les difficultés propres à la Sierra Leone en matière d'égalité des sexes, notamment la violence généralisée à l'égard des femmes, le taux élevé de femmes illettrées, ainsi que la coutume et les traditions. D'après les statistiques, 62 pour cent des filles se marient avant l'âge de 18 ans en Sierra Leone et entre 91 et 94 pour cent des filles et des femmes âgées de 15 à 49 ans subissent des mutilations génitales féminines. A l'heure actuelle, par exemple, aucune loi ne fixe d'âge minimum pour le mariage ni ne criminalise la violence au foyer. Certains domaines particulièrement importants exigeront une attention et des efforts spéciaux, notamment la mise sur pied de programmes de mentorat incitant les femmes à prendre une part active à la vie publique, y compris à la consolidation de la paix, ainsi que l'instauration d'un dialogue plus formel avec les dirigeants traditionnels et les chefs suprêmes. Le Groupe des femmes parlementaires a aussi besoin de davantage de soutien et d'aide de la part de la communauté internationale.
24. Les discussions au Parlement se sont déroulées dans une atmosphère franche et ouverte, ce qui a été fort apprécié de tous les membres de la délégation de l'UIP. Les membres de la délégation ont souligné la responsabilité que portent collectivement tous les parlementaires, qui se doivent de prouver leur engagement et leur capacité à prendre activement la tête des efforts consentis pour défendre les intérêts généraux du Parlement et ceux de la société dans son ensemble. Les ressources financières étant comptées, il convient de les investir sagement en visant à ce qu'elles aient une incidence à long terme. Il a été convenu qu'il valait mieux consacrer les ressources financières du Parlement à rémunérer du personnel permanent plutôt qu'à entretenir des bureaux et des véhicules individuels. Les programmes de formation et de renforcement des capacités à l'étranger devraient également être assortis de mécanismes permettant de transmettre les connaissances et l'expérience acquises à d'autres parlementaires et aux membres des commissions.
25. La délégation a été informée du fait que le Parlement, conscient que le public doit avoir confiance dans cette institution et dans l'intégrité de ses membres, a l'intention d'adopter un code d'éthique. Un projet de code, rédigé avec l'aide de l'UIP, fera l'objet d'un débat parlementaire dans les mois à venir. Ce projet, qui contient des indications pratiques concernant les fonctions de direction, les déclarations d'intérêts, l'abus de pouvoir, les

cadeaux et les activités de plaidoyer rémunérées, ainsi que l'égalité de traitement pour tous les parlementaires quelle que soit leur affiliation politique, peut contribuer à instaurer une plus grande transparence et davantage de responsabilité et d'intégrité dans l'exercice du mandat parlementaire.

Rencontres avec les responsables gouvernementaux de la Sierra Leone

26. La délégation de l'UIP a rencontré le Ministre des Affaires étrangères, M. Joseph M. Dauda, qui lui a présenté l'aide prêtée par les Nations Unies aux efforts de consolidation de la paix et de réconciliation déployés en Sierra Leone. La Commission de consolidation de la paix des Nations Unies a récemment terminé une mission de haut niveau à Freetown, dont le programme comportait une réunion avec la direction parlementaire, au cours de laquelle une large part des discussions a porté sur les préparatifs des élections de 2012 et la nécessité de prendre des mesures destinées à prévenir la violence électorale.
27. Les autorités de la Sierra Leone se sont engagées à continuer à donner la priorité au développement économique et à la bonne gouvernance. La tenue d'élections exemptes de violence en 2012, qui ouvrirait la voie au retrait ultérieur de la mission intégrée de consolidation de la paix des Nations Unies, constituerait donc une réussite majeure.
28. Dans le sillage du premier épisode de violence ayant eu lieu au terme d'une guerre civile dévastatrice, les Nations Unies ont réussi à obtenir des deux principaux partis politiques de la Sierra Leone (l'APC : le Congrès de tout le peuple, parti au pouvoir, et le SLPP : Parti populaire de la Sierra Leone, principal parti d'opposition) qu'ils signent le Communiqué conjoint de 2009, compromis qui les engageait à collaborer en faveur de l'instauration d'un système politique bipartisan et du renforcement des principales institutions de l'Etat, notamment la police, le pouvoir judiciaire, la Commission nationale électorale, la Commission d'enregistrement des partis politiques et le Conseil national des droits de l'homme.
29. Depuis lors, les Nations Unies ont joué un rôle essentiel en veillant au respect des accords figurant dans le communiqué et à la poursuite du processus de consolidation de la paix de la Sierra Leone, notamment par la mobilisation du soutien financier requis par la mise en œuvre de la Vision commune de l'ONU en Sierra Leone et le lancement du Fonds multi-donneurs des Nations Unies. Le Représentant exécutif du Secrétaire général (RESG) en Sierra Leone a continué à jouer un rôle de médiateur actif entre les différents partis politiques. La délégation, invitée à dîner à la résidence du Représentant exécutif, a eu l'occasion de s'asseoir autour d'une table en bois ronde située sous un toit de chaume africain, spécialement conçue pour les pourparlers multipartites. L'UIP estime que la consolidation de la démocratie en Sierra Leone permettra à ce pays de résoudre ses problèmes au sein d'un parlement crédible et efficace, et non plus à l'extérieur.
30. La Sierra Leone s'est soumise au mécanisme africain d'évaluation par les pairs (instrument fondé en 2003 par accord mutuel dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, NEPAD), qui est un mécanisme d'autocontrôle auquel les Etats membres de l'Union africaine se soumettent volontairement. Une délégation de l'Union africaine s'est rendue en Sierra Leone au même moment que la délégation de l'UIP pour évaluer les résultats obtenus par ce pays au regard d'un vaste éventail de critères et de normes politiques, économiques et de gouvernance. L'objectif poursuivi était que les conclusions et les recommandations de cet exercice consolident l'orientation des efforts de démocratisation et de développement de la Sierra Leone et nourrissent leur élan.

31. Au Ministère des finances et du développement économique, la délégation a été informée du processus d'élaboration du budget en Sierra Leone, ainsi que du rôle joué par le Parlement. De façon générale, le Parlement peut demander à avoir un accès illimité aux informations dont il a besoin concernant les recettes nationales et la mise en œuvre du budget, à prendre part à l'élaboration des estimations et propositions budgétaires (lors de la préparation du budget) et à contrôler la réalisation des programmes et des projets. Du point de vue de l'Exécutif, il faut que le Parlement développe ses propres capacités et ressources pour prendre une part plus active à ces activités (notamment le mécanisme de consultation nationale sur la coopération au développement).
32. Comme le souligne également le programme pour le changement de la Sierra Leone, la corruption, qui est restée endémique, donne beaucoup de fil à retordre aux autorités nationales. Une commission indépendante de lutte contre la corruption a vu le jour et réussi à poursuivre des responsables coupables de corruption, dont des fonctionnaires et des parlementaires, ce qui constitue une grande réussite. La législation est également essentielle pour établir un climat propice à la transparence et à la responsabilité à l'égard des citoyens. A l'instar du Nigéria, de grandes lois, telles que le projet de loi sur la responsabilité fiscale et le projet de loi sur l'industrie de l'extraction (qui exige que les revenus du pétrole soient déclarés et correspondent aux chiffres annoncés) ont contribué à renforcer le contrôle exercé sur l'affectation et l'utilisation des fonds publics.

Rencontres avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires au développement

33. La délégation de l'UIP a rencontré le Représentant exécutif du Secrétaire général de l'ONU en Sierra Leone, M. Michael von der Schulenburg, la Directrice du bureau de pays du PNUD, Mme Mia Seppo, ainsi que les responsables d'autres organes des Nations Unies, dont l'équipe de pays de l'ONU en Sierra Leone. Au vu de l'histoire troublée de ce pays, qui est passé depuis son indépendance par pas moins de 13 coups d'Etat militaires et 11 années de guerre civile, la transformation en cours en Sierra Leone est assez extraordinaire. La démilitarisation et la réinsertion des anciens combattants sont pratiquement terminées, le taux de délinquance est parmi les plus faibles de la région et la Sierra Leone offre désormais sa propre contribution en matière de sécurité en envoyant ses ressortissants prendre part aux opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU en dehors de son territoire. Les élections de 2012 sont considérées par beaucoup comme une grande mise à l'épreuve des efforts de constitution de la paix et d'instauration d'un développement durable déployés par le pays.
34. Toutefois, les Nations Unies considèrent tout de même que la plus grande vulnérabilité du pays est liée à sa capacité à gérer ses considérables richesses naturelles (métaux rares et minerais, pétrole et gaz, sept fleuves irriguant tout le pays et de riches terres arables, des ports naturels et de vastes réserves halieutiques). Bien gérées, ces ressources pourraient multiplier par 5 ou 10 les revenus du pays dans les cinq années à venir. Mal gérées, elles pourraient créer des tensions sociales et politiques dévastatrices. Le danger est réel, tout particulièrement au vu de la faiblesse actuelle des institutions garantissant une gouvernance démocratique. Le contrat avec African Minerals, par exemple, a été approuvé en une journée par le Parlement. Le renforcement des capacités parlementaires, notamment la fonction de contrôle du Parlement, reste un objectif important.

35. Les représentants officiels rencontrés au cours de nos discussions ont souligné les avantages offerts par le nouveau type d'engagement consenti par les Nations Unies au fur et à mesure que leurs activités de maintien de la paix en Sierra Leone sont progressivement transformées en initiatives de consolidation de la paix. Sur le plan financier, les opérations de consolidation de la paix ont un coût infiniment inférieur à celles de maintien de la paix (estimé à 2 % en Sierra Leone, les coûts d'une intervention de maintien de la paix de six mois suffisant à financer 30 années d'efforts de consolidation de la paix). En dépit de ces avantages, il est très difficile aux Nations Unies, une fois qu'une opération de maintien de la paix a pris fin, de dégager le financement requis par les activités de consolidation de la paix ensuite requises. Cette question mérite un examen plus approfondi au Siège de l'ONU, afin que les avancées permises par l'instauration de la paix puissent être préservées et protègent les pays concernés d'une nouvelle flambée de violence.
36. En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme *Unis dans l'action* en Sierra Leone, l'équipe de pays de l'ONU a décidé d'adopter une démarche plus nuancée, qui associe les particularités d'une mission de consolidation de la paix intégrée de l'ONU aux avantages comparatifs du système *Unis dans l'action*. Dans ce contexte, l'équipe de pays de l'ONU tente de garantir une plus grande souplesse, en soulignant le fait que son programme de travail est axé sur une vision plutôt que sur un mandat. Les missions que l'UIP a déjà menées en Tanzanie et au Viet Nam ont mis en évidence le fait que la fragmentation et la bureaucratie engendrées par la culture de travail du Siège de l'ONU peuvent entraver les initiatives nationales en les privant de leur efficacité. En Sierra Leone, il a été décidé d'accorder la priorité aux projets menés en commun par des équipes intégrées placées sous la responsabilité d'une seule personne, plutôt que de tenter de régler les difficultés inhérentes à l'harmonisation des pratiques administratives et commerciales.
37. Concrètement, le programme de l'ONU sur la santé maternelle et infantile est par exemple conçu de façon à répondre aux besoins mis en évidence dans le chapitre correspondant du programme pour le changement. L'institution des Nations Unies chargée d'administrer ce programme est l'UNICEF, qui collabore étroitement avec quatre autres institutions de l'ONU (FAO, FNUAP, PAM et OMS), cinq structures gouvernementales (le Ministère de la santé et de l'assainissement, le Ministère des affaires sociales, de la parité et des enfants, le Ministère de l'énergie et des ressources hydriques et le Ministère des pouvoirs locaux) et cinq partenaires au développement (BAfD, BM, CE, DFID et Irish Aid). Ce programme, estimé à 68 millions de dollars, a pour but d'aider la Sierra Leone à atteindre les OMD se rapportant au domaine de la santé maternelle, de la mortalité infantile et de la malnutrition.
38. Les données collectées par l'ONU révèlent que plus de 60 partenaires au développement collaborent avec le Parlement de la Sierra Leone. Le Gouvernement chinois, qui finance la construction d'une nouvelle aile (destinée à accueillir des bureaux que se partageront les parlementaires, ainsi que des salles de réunion supplémentaires pour les commissions) est le plus gros investisseur au Parlement. L'OIM (qui bénéficie des ressources du Fonds de consolidation de la paix de l'ONU) et la Westminster Foundation for Democracy (soutenue financièrement par le DFID) ont été les plus grands partenaires du Parlement en matière de renforcement des capacités en 2010.

39. L'aide prêtée par les partenaires au développement est fragmentée et se présente sous une multitude de formes : assistance technique (formation destinée aux parlementaires et au nombre limité de collaborateurs dont dispose le Parlement) voyages d'étude/invitations à des séminaires; financement de consultations entre les parlementaires et leurs électeurs dans les circonscriptions; mise à disposition d'équipement (ordinateurs et véhicules) et dons de matériel pour les bibliothèques des commissions, etc. La création d'un Bureau de coordination de l'aide parlementaire (approuvée en 2010) à l'intérieur du Parlement peut jouer un rôle très important en améliorant la cohérence et en renforçant les effets de l'aide au développement, ainsi qu'en garantissant une meilleure adéquation entre le concours prêté au Parlement par les partenaires au développement et les besoins qu'il a lui-même mis en évidence dans son plan stratégique.
40. Pour l'heure, comme la réunion au Ministère des finances et du développement économique l'a confirmé, le Parlement ne participe pas réellement au mécanisme de consultation nationale au sein duquel le Gouvernement, les partenaires au développement et la société civile (DEPAC : Commission des partenaires au développement) débattent du contenu de l'aide internationale et de sa répartition. Non seulement le Parlement n'a pas été invité à prendre part à ces consultations, mais il ne l'a même pas revendiqué.
41. Cette réalité est confirmée par le mécanisme créé pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme pour le changement. Ce mécanisme (auquel le Parlement ne prend absolument aucune part) prévoit qu'un petit nombre d'Organisations non gouvernementales (ONG) (pour la majeure partie d'entre elles soutenues financièrement par l'ONU) présente des amendements, apporte des contributions et formule des recommandations concernant les rapports nationaux qui présentent l'avancée des travaux. Le même groupe de représentants des ONG joue également un rôle fondamental dans la validation définitive du document, avant que ce dernier ne soit entériné par l'Exécutif, puis présenté à la Commission de consolidation de la paix de l'ONU. Sans vouloir remettre en cause le rôle joué par la société civile, il convient tout de même de relever qu'une telle pratique ne saurait se substituer à l'intervention du Parlement, seule instance légitimement élue par le peuple. Il ne sera possible d'accorder l'importance qu'elles méritent à la transparence et à la responsabilité qu'en tenant dûment compte du rôle et de la responsabilité incombant au Parlement national en matière de contrôle de l'efficacité de l'aide.
42. Les donateurs et les autres partenaires au développement ne considèrent d'ailleurs pas le Parlement comme un acteur particulièrement actif ni dynamique dans le domaine de l'efficacité de l'aide. Le Parlement n'est par exemple pas même mentionné dans la politique élaborée par le Gouvernement en matière d'aide et approuvée par la DEPAC, document sur lequel s'appuient tous les donateurs actifs en Sierra Leone. La décentralisation en cours dans le pays a pour effet de confier aux conseils de district le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des projets locaux (avec le soutien des partenaires au développement pour consolider ce rôle). Il est de toute évidence indispensable d'améliorer la collaboration entre les législateurs et les conseils locaux pour tenir compte des besoins particuliers des collectivités locales.

Rencontres avec les organisations de la société civile et visite d'un projet local sur le terrain

43. La délégation de l'UIP a rencontré un groupe d'organisations de la société civile et été impressionnée par leur énergie, leur compétence et l'enthousiasme qu'elles insufflent à leurs efforts de transformation de la Sierra Leone et de sa société. Les organisations de la société civile, qui semblent être de plus en plus impliquées dans différents secteurs de la vie publique, revendiquent des contacts plus étroits avec les responsables de la prise de décision, dont les parlementaires. Les Nations Unies, conscientes que l'existence d'une société civile libre et forte est le garant de la paix et de la démocratie en Sierra Leone, ont beaucoup soutenu les organisations de la société civile dans tout le pays.
44. Il existe quelques rares exemples d'ONG collaborant avec les parlementaires avant leur élection au Parlement, ainsi que dans le cadre d'efforts destinés à obtenir des réformes de la législation. Tel est par exemple le cas dans le domaine de la traite des êtres humains, dans lequel les bonnes pratiques venant de pays tels que le Ghana et le Nigéria ont été incorporées dans la nouvelle législation de la Sierra Leone. Dans la même veine, la pratique des mutilations génitales féminines (MGF) étant généralisée en Sierra Leone, et le pays s'étant officiellement engagé à respecter les normes internationales dans ce domaine, des efforts ont été entrepris pour définir un cadre législatif permettant aux jeunes filles atteignant l'âge de 18 ans de dire si elles consentent aux MGF. De tels efforts devront être accompagnés de programmes permettant d'engager un dialogue à long terme avec les dirigeants traditionnels.
45. Au cours d'un bref déjeuner de travail avec les représentantes de grandes organisations de femmes en Sierra Leone, la délégation de l'UIP a orienté la discussion sur les principales difficultés rencontrées en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans ce pays, ainsi que sur les perspectives qui s'offrent dans ce domaine. Outre la valeur indéniable des mesures de discrimination positive spéciales (loi sur les quotas), il conviendra d'œuvrer notamment en faveur du mentorat des femmes dirigeantes, ainsi que l'évolution progressive de l'état d'esprit des femmes elles-mêmes. Nombreuses sont par exemple les femmes vivant dans les zones rurales qui affirment refuser de voter pour des femmes qui n'auraient pas été initiées en subissant une MGF. Permettre à des dirigeantes africaines de partager leur expérience et ouvrir un débat plus ouvert sur ces questions au sein des communautés et avec les dirigeants traditionnels pourrait contribuer à éliminer certaines des barrières et des préjugés existants.
46. De façon générale, il convient de relever que la méfiance semble régner entre les militants de la société civile et les législateurs. Plusieurs de ces organisations ont exprimé des inquiétudes concernant le "caractère inatteignable" des législateurs, tandis que certains parlementaires disent craindre les "arrières pensées" de certaines ONG. Il faudrait que les parlementaires et les organisations de la société civile se donnent comme objectif commun l'instauration d'un dialogue régulier et d'une coopération plus étroite, dans une atmosphère de respect mutuel et de responsabilités partagées. Les parlementaires ont proposé de prendre des mesures de renforcement de la confiance toutes simples, parmi lesquelles la publication de la liste des parlementaires ayant assisté aux séances officielles du Parlement, ainsi que le scanning et la publication des documents officiels et des rapports parlementaires pertinents sur le site Web du Parlement. Il faut que les organisations de la société civiles consentent davantage d'efforts pour entamer le dialogue avec les représentants élus, tant dans les circonscriptions que lorsqu'il s'agit de questions nationales.

47. Une fois encore, au vu de la fragilité des institutions publiques, il est évident que les programmes de développement de la Sierra Leone restent dans une large mesure décidés par les donateurs et que l'appropriation nationale demeure limitée. Pour que le relai puisse être passé aux autorités nationales, il faudra notamment renforcer le Parlement et lui donner un rôle plus important. Aider le pays à progresser plus rapidement en ce sens passera sans doute par des efforts visant à associer le Parlement à l'élaboration et au contrôle des projets de coopération au développement et à créer une relation plus saine entre les parlementaires et les organisations de la société civile (y compris par le biais de projets mis en œuvre à l'échelon local dans les circonscriptions des parlementaires concernés).
48. Au terme de sa mission en Sierra Leone, la délégation de l'UIP s'est rendue sur le terrain pour découvrir un projet en faveur des jeunes soutenu par l'ONU à Makeni, la plus grande métropole et le centre économique de la partie septentrionale de la Sierra Leone. La délégation y a rencontré le maire et les membres du conseil local, dont les responsabilités s'accroissent en matière de gestion du budget et des projets de développement locaux en raison de la décentralisation en cours. L'emploi des jeunes ayant été classé au rang des priorités de la stratégie de développement de la Sierra Leone, les Nations Unies soutiennent plusieurs projets destinés à offrir une formation pratique à différentes catégories de jeunes, notamment les jeunes femmes et les jeunes souffrant d'un handicap physique. Grâce à ce programme, les jeunes concernés se forment dans différents domaines (artisanat d'art, production agricole, réparation de téléphones mobiles, interventions sur le marché, etc.) susceptibles de les aider à trouver un emploi et à apporter leur contribution à la société.
49. Les difficultés restent considérables, particulièrement en raison du fait que les projets destinés aux jeunes mobilisent très peu les donateurs et la communauté internationale. En ce qui concerne le programme en faveur des jeunes soutenu par l'ONU à Makeni, il ne couvre qu'une part infime des 800 000 jeunes au moins vivant en Sierra Leone qui auraient tout à gagner à prendre part à de telles activités. La participation des jeunes à la vie publique constitue un domaine qui exigera beaucoup d'attention et de nombreuses interventions dans les années à venir.

Conclusions et recommandations

50. Le Groupe consultatif de l'UIP sur les affaires des Nations Unies remercie M. Abel Stronge, Président du Parlement, et Mme Alice Foyah, parlementaire de la Sierra Leone, de leur chaleureuse hospitalité, ainsi que de leur engagement constructif tout au long de la mission menée par l'UIP en Sierra Leone. Le Groupe est également très reconnaissant à l'équipe de Pays de l'ONU du concours inestimable qu'elle lui a prêté en l'aidant à organiser des réunions avec les différents partenaires au développement et en prenant le temps de lui donner son avis. La mission souhaite remercier tout particulièrement Michael von der Schulenburg, Représentant exécutif du Secrétaire général, Mia Seppo, Directrice du bureau de pays du PNUD, Philip Dive, Conseiller en planification stratégique de l'ONU, et Stephen Kooshak, Conseiller parlementaire au PNUD.
51. Au terme de cette troisième mission, destinée à étudier la mise en œuvre de la réforme des Nations Unies et la cohérence du système à l'échelle nationale, le Groupe consultatif est plus convaincu que jamais de la valeur de la démarche "Unis dans l'action". La Sierra Leone prouve que cette démarche polymorphe peut s'adapter aux particularités du pays concerné.

52. Un fossé énorme continue à séparer l'organisation des activités menées par l'ONU sur le terrain de la capacité des organes centraux de l'ONU (en particulier les secrétariats) à s'adapter à la démarche "Unis dans l'action" et à la soutenir. Les Etats membres assument aussi une responsabilité particulière à cet égard et il conviendrait qu'ils soient plus à l'écoute des besoins et des attentes des pays bénéficiaires, ce qui permettrait d'organiser avec davantage de souplesse les activités entreprises par l'ONU à l'échelle nationale.
53. Tout en défendant sa démarche "Unis dans l'action", il faudrait que la famille des Nations Unies soit prête à donner des indications plus claires aux équipes de pays qui la représentent concernant la meilleure façon de consulter le Parlement sur différents points d'orientation générale. Comme la mission de l'UIP a pu le constater et comme le révèlent les réponses à l'enquête de l'UIP concernant la manière dont les parlements organisent leurs relations avec les Nations Unies (juillet 2010), ce lien varie d'un pays à l'autre en fonction d'un vaste ensemble de critères. La résolution 65/123 de l'Assemblée générale des Nations Unies mentionne en toutes lettres "la proposition tendant à ce que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la direction de l'Union interparlementaire tiennent des échanges annuels réguliers afin d'accroître la cohérence des travaux de leurs deux organisations, d'optimiser l'appui des parlements à l'Organisation des Nations Unies et d'aider à nouer un partenariat stratégique entre les deux organisations". Cette disposition doit être mise en œuvre dans les plus brefs délais.
54. Dans le cas de pays sortant d'un conflit, tout particulièrement dans les situations dans lesquelles l'ONU a déployé des opérations de maintien de la paix, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies devraient chercher à assurer une transition en douceur avec les activités de consolidation de la paix, y compris pour ce qui est de l'obtention du soutien financier requis. La Commission de consolidation de la paix de l'ONU, de par les liens structurels qui sont les siens avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité, pourrait jouer un rôle important dans ce domaine.
55. Le Parlement ne prend pas une part suffisante aux efforts visant à établir un mécanisme de coopération au développement cohérent et responsable rassemblant les autorités nationales, les Nations Unies et les autres partenaires au développement. L'oubli du Parlement rend impossible une réelle appropriation nationale et remet en cause l'autorité de la législature, ainsi que sa capacité à demander des comptes au gouvernement. L'équilibre des pouvoirs s'en ressent et la perspective d'instaurer une bonne gouvernance et d'améliorer l'efficacité de l'aide s'éloigne.
56. Du point de vue de l'orientation générale de la politique, l'équipe de pays de l'ONU devrait renforcer les efforts qu'elle déploie pour nouer des contacts plus structurés et approfondis avec la direction du Parlement et les commissions spécialisées. Elle devrait aussi étudier de plus près les possibilités d'élargissement des projets de renforcement des compétences, ainsi que des autres projets visant à soutenir le Parlement, conformément aux recommandations formulées par la mission commune d'évaluation des besoins envoyée en 2007 par le PNUD et l'UIP. Il faudrait que la participation du Parlement aux mécanismes nationaux de consultation et d'évaluation du développement devienne un objectif clair.

57. Dans les activités qu'elles mènent avec les parlements nationaux, il faudrait également que les Nations Unies tentent de nouer des liens avec les organisations parlementaires régionales et sous-régionales telles que le Parlement panafricain et le Parlement de la CEDEAO, qui peuvent mettre des compétences précieuses à disposition, tout en servant d'exemple concret aux autres parlements de la région. Les organisations internationales et les groupes de réflexion tels que le Centre parlementaire et le Partenariat budgétaire international (IBP) ont aussi des compétences inestimables à partager, notamment dans des domaines clés tels que le contrôle parlementaire et les mécanismes garantissant la transparence budgétaire et l'obligation de rendre compte.
58. Il y va de la responsabilité du Parlement de revendiquer et d'exercer ses prérogatives. L'UIP se félicite de l'intention exprimée par les dirigeants parlementaires d'adopter un code d'éthique et de peser en faveur de sa mise en œuvre rapide. Il faudrait aussi que la loi de 2007 sur le service parlementaire soit mise en œuvre le plus rapidement possible, afin que l'institution soit équipée des outils requis pour fonctionner plus efficacement. Le bureau de coordination de l'aide parlementaire prévu pourrait aussi se révéler extrêmement utile pour que l'aide offerte par d'autres partenaires porte le plus de fruits possibles. L'exemple doit venir des parlementaires eux-mêmes. Veiller à améliorer la transparence dans l'exercice du mandat parlementaire et l'utilisation des ressources publiques, ainsi qu'à créer un dialogue plus ouvert et actif avec la société civile peut contribuer à renforcer la confiance du public.
59. Les conclusions et les recommandations présentées dans le plan d'action parlementaire adopté à l'occasion du Séminaire national sur la contribution du Parlement de la Sierra Leone à la réconciliation nationale, à la réforme institutionnelle et au programme pour le développement (Freetown, avril 2009, texte figurant en annexe) sont tout aussi pertinentes aujourd'hui qu'hier. Le dialogue avec l'équipe de pays de l'ONU et les autres partenaires au développement peut se révéler très bénéfique dans le contexte des efforts à entreprendre pour mettre concrètement en œuvre ces engagements et ces recommandations.
60. L'égalité des sexes et l'autonomisation politique des femmes sont des ingrédients essentiels pour la réalisation des OMD. Il convient de soutenir et d'encourager les initiatives législatives telles que le prochain projet de loi d'initiative parlementaire sur les quotas de femmes à des fonctions électives et de direction. Les élections de 2012 ne constituent pas une fin en soi, mais bien plutôt un jalon important dans les efforts soutenus qui doivent être déployés pour former des femmes dirigeantes et les conseiller. Le Groupe des femmes parlementaires peut jouer un rôle important pour jeter les bases d'une évolution fondamentale dans le statut de la femme dans la société et devrait donc être fermement soutenu dans ses initiatives.

III. MISSION AU GHANA (1^{er} - 3 juin 2011)

La présence des Nations Unies au Ghana

1. La délégation de l'UIP s'est rendue au Ghana du 1^{er} au 3 juin. Elle y a été chaleureusement accueillie par la Présidente du Parlement, Mme Joyce Bamford-Addo, ainsi que par la direction du Parlement ghanéen et l'équipe de pays de l'ONU, placée sous la responsabilité de la Coordinatrice résidente de l'ONU, Mme Ruby Sandhu-Rojon. Les discussions entre la délégation et la direction du Parlement, les responsables gouvernementaux, les représentants de l'équipe de pays de l'ONU et les organisations de la société civile partenaires au développement lui ont permis de mieux appréhender les opérations menées par l'ONU au Ghana et le type de relation que l'institution parlementaire entretient avec ces activités.

2. Fort de sa population de plus de 24 millions d'habitants, le Ghana est aujourd'hui l'une des économies les plus florissantes du monde (le rapport Economy Watch, qui se fonde sur les données du FMI, parle de 20,15% de croissance économique en 2011, ce qui fait du Ghana un pays en passe de se situer parmi les pays à revenus moyens). Première nation d'Afrique sub-saharienne à acquérir son indépendance à l'égard du Royaume-Uni en 1957, le Ghana est une république présidentielle constitutionnelle dont le Parlement unicaméral compte 230 membres, parmi lesquels 19 femmes (8,3%).
3. Les progrès enregistrés par le Ghana en matière de développement économique, social et politique sont relativement récents. Les coups militaires qui se sont succédé après l'indépendance ghanéenne avaient plongé le pays dans un état d'instabilité chronique qui a duré plusieurs décennies, le Parlement ne fonctionnant plus que sporadiquement. Ce n'est qu'au cours de la dernière décennie que s'est instaurée au Ghana une gouvernance démocratique de plus en plus stable et approfondie. Le bon déroulement des élections de 2000, 2004 et 2008 a consolidé le caractère inclusif de la gouvernance et renforcé l'efficacité des principales institutions nationales, affermi la confiance des investisseurs, et placé la nouvelle économie dans un environnement propice à une croissance positive.
4. Depuis 1997, le Ghana s'appuie sur une série de cadres de développement à moyen terme. Au cours de cette période, le pays a enregistré des progrès considérables en matière de stabilité macroéconomique et de réduction durable de la pauvreté. Toutefois, d'autres difficultés se sont manifestées, notamment de gros déficits budgétaires et de la balance des paiements, la diminution des envois de fonds des expatriés, la hausse du prix des produits alimentaires et la restriction de l'accès au financement extérieur provoquée par la crise financière mondiale. En dépit de la bonne performance enregistrée par le PIB au cours de la période 2003-2009, les chiffres révèlent que les résultats de secteurs essentiels tels que l'agriculture et la transformation industrielle n'ont guère été satisfaisants et que, dans certaines régions du pays, la pauvreté a augmenté, ce qui a nui aux efforts visant à atteindre les OMD.
5. La stratégie nationale de développement actuelle (GSGDA: Programme commun du Ghana pour la croissance et le développement pour la période 2010-2013) constitue le cadre à l'intérieur duquel sont abordées les difficultés posées par l'évolution rapide de la situation socioéconomique et de l'environnement en matière d'aide. Ce programme, qui se donne comme priorité au cours de la décennie à venir la transformation structurelle de l'économie grâce à l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture et l'exploitation durable des ressources naturelles du Ghana, fixe sept objectifs clés : 1) garantir une stabilité macroéconomique durable; 2) renforcer la compétitivité du secteur privé; 3) accélérer la modernisation de l'agriculture et la gestion durable des ressources; 4) développer le pétrole et le gaz; 5) infrastructure, énergie et établissements humains; 6) développement humain, productivité et emploi et 7) gouvernance transparente et responsable.
6. L'équipe de pays de l'ONU au Ghana est composée de 17 agences, programmes et fonds : FAO, FNUAP, HABITAT, HCR, IFAD, OIT, OIM, OMI, OMS, ONU Femmes, ONUDI, ONUSIDA, PAM, PNUD, UNESCO, UNICEF et UNU. Le Ghana n'est pas en tant que tel un pays pilote pour le programme "Unis dans l'action", mais l'équipe de pays de l'ONU mène ses activités en s'appuyant sur un plan de travail annuel commun ayant pour principal objectif la réalisation de tous les OMD au Ghana d'ici la date butoir de 2015.

7. Dans son travail, l'équipe de pays de l'ONU s'est inspirée de la culture locale et a adopté le slogan Adinkra "NKONSONKONSON" comme symbole de sa Vision commune. NKONSONKONSON, ou "L'union fait la force" indique que l'unité et la responsabilité mutuelle constituent le fondement de la force, de la croissance, du progrès et du bien-être communs. Il exprime la conviction que, en réfléchissant et en œuvrant ensemble dans tous les domaines (y compris la programmation du développement, les opérations humanitaires et les activités de plaidoyer et de communication entreprises en commun), les agences de l'ONU peuvent obtenir davantage de résultats de meilleure qualité. De ce point de vue, la démarche adoptée par l'ONU au Ghana est tout à fait conforme à la philosophie d'action de l'ONU à l'échelle nationale exposée dans le programme "Unis dans l'action".
8. Le Plan d'action 2012-2016 du Plan cadre pour l'aide au développement des Nations Unies (UNDAF) sert de fondement à l'application par les Nations Unies du slogan NKONSONKONSON au domaine de la programmation du développement au Ghana. Quatrième UNDAF pour le Ghana, ce plan présente les résultats que la famille de l'ONU tente d'obtenir collectivement pour soutenir les priorités fondamentales que le gouvernement s'est fixé dans le cadre de son programme pour le développement. Conformément à la nouvelle approche intégrée de l'ONU, les thèmes de l'UNDAF correspondent fidèlement aux thèmes figurant dans le Programme du Ghana pour le développement (GSGDA).
9. Le cadre de l'UNDAF a pour but de donner une plus grande cohérence aux programmes, ainsi que de concevoir des programmes communs à la famille de l'ONU allant dans le sens des grandes priorités nationales. L'UNDAF, qui tient compte de l'avantage comparatif que détiennent les Nations Unies, ainsi que des domaines dans lesquels elles sont les mieux placées pour faire la différence, accorde une priorité particulière à quatre des sept thèmes évoqués dans le programme pour le changement: la sécurité alimentaire et la nutrition; la durabilité de l'environnement, de l'énergie et des établissements humains; l'amélioration des services sociaux grâce au développement humain et aux capacités de production et la gouvernance transparente et responsable. Dans ce contexte, et étant donné que le programme pour le développement du Ghana se fonde sur les OMD, les Nations Unies se concentrent sur les questions relatives aux OMD les plus importantes et qui risquent de ne pas trouver de solution au Ghana à l'horizon 2015: la sécurité alimentaire et la nutrition, la santé infantile et maternelle et l'assainissement.
10. Du point de vue de la mobilisation des ressources, le Vice-Président du Ghana a récemment demandé à ce que soit créé dans le cadre de l'UNDAF un Fonds en faveur des OMD alimenté par les différents donateurs et exclusivement consacré à soutenir la réalisation des OMD dans les domaines dans lesquels les progrès se font attendre, dans le but de disposer de ressources supplémentaires suffisantes pour mettre en œuvre un Plan cadre UNDAF axé sur les OMD au cours du prochain cycle, à savoir la période 2012-2016.
11. Dans le cadre des mesures prises pour soutenir le Ghana dans ses efforts de réalisation rapide des OMD, l'équipe de pays de l'ONU a aussi mis sur pied un "Partenariat ONU-Parlement destiné à promouvoir la réalisation des OMD". Signé en août 2010 par le Parlement (Secrétariat de l'Assemblée) et les responsables des 14 institutions de l'ONU représentées au Ghana, cette initiative commune propose de lutter contre la pauvreté en

améliorant la gouvernance. Le programme a donc été doté de trois objectifs communs: 1) révision des dispositions constitutionnelles destinée à garantir que le Parlement puisse remplir efficacement ses fonctions législative, financière et de contrôle; 2) exécution efficace, de la part des parlementaires, des commissions parlementaires, des secrétaires et du personnel de recherche, des fonctions qui leur incombent et 3) réalisation des objectifs nationaux de développement, notamment les OMD, grâce aux activités de plaidoyer parlementaires.

12. Cette initiative commune, forte d'une dotation budgétaire initiale de 525 000 dollars, se propose de contribuer aux améliorations suivantes: amélioration de la fonction législative exercée par le Parlement dans le domaine de la planification, de l'application et du suivi du budget; renforcement de la capacité de contrôle et d'analyse du budget pour l'affectation et l'utilisation des ressources budgétaires consacrées à la réalisation des OMD; création des conditions propices au bon déroulement de l'analyse du budget et intensification du dialogue en faveur de la réalisation des OMD entre le Parlement et les acteurs clés, notamment la société civile et les partenaires au développement.
13. Comme indiqué par l'équipe de pays de l'ONU, cette nouvelle démarche a débouché sur la création d'une relation plus structurée entre les Nations Unies, les ministères gouvernementaux et les commissions parlementaires spécialisées, dans le but d'améliorer les retombées législatives ainsi que l'intégration et la révision des politiques dans différents domaines, dont la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et la santé génésique, l'adoption de la législation sur la santé mentale et sur le tabac, la législation luttant contre la stigmatisation du VIH/sida, etc.
14. Il s'agit du premier exemple de programme de travail réunissant la famille des Nations Unies et un parlement national dont le Groupe consultatif de l'UIP ait eu connaissance. Bien que ce projet n'en ait été qu'à ses balbutiements, la délégation a souhaité se faire une idée plus précise de son mode de fonctionnement et des résultats escomptés. La méthode de travail est encore en cours de définition, mais cet exemple pourrait constituer une source d'inspiration importante pour un grand nombre de parlements. Le Groupe consultatif souhaite donc être tenu au courant de l'évolution concrète de ce partenariat entre les Nations Unies et le Parlement.
15. Comme l'a souligné Saudatu Sani, membre du Groupe consultatif de l'UIP occupant jusque voici peu la présidence de la Commission parlementaire nigériane sur les OMD, il est essentiel que les Nations Unies structurent davantage leur collaboration avec les parlements nationaux. Cette affirmation vaut tout particulièrement pour les pays qui ne ménagent pas leurs efforts pour atteindre les OMD avant l'échéance de 2015, car la conscience que le monde politique aura des OMD et le soutien qu'il exprimera en leur faveur seront extrêmement importants, tout comme le fait de veiller à ce que le Parlement en tant qu'institution et la procédure budgétaire à l'échelon national tiennent compte des OMD. Il ne faut pas négliger les bonnes pratiques mises en œuvre dans plusieurs pays (dont bien évidemment le Ghana), que l'UIP et les Nations Unies devraient contribuer à faire connaître à un plus vaste public.

Le Parlement du Ghana

16. Le Parlement du Ghana est en train de se métamorphoser en une institution de plus en plus ouverte et efficace. Cette transformation a été rapide : 90 pour cent des projets de loi présentés au Parlement passent désormais par un processus approfondi de discussion et d'amendement tandis que, voici 15 ans seulement, 90 pour cent des lois étaient adoptées sans autre forme de procès, dans la version présentée par l'exécutif. Bien que le manque de ressources n'ait pas encore permis de satisfaire certains besoins évidents du Parlement (cette institution ne dispose par exemple toujours pas de locaux qui lui soient propres et l'espace pour les commissions et les bureaux est compté), les projets allant dans ce sens semblent en bonne voie. Il est prévu que d'ici les prochaines élections, tous les parlementaires ghanéens auront leur propre bureau et du personnel à disposition.
17. La documentation élaborée en commun par le Parlement du Ghana et ses partenaires au développement énumère les difficultés qui n'ont pas encore été résolues: 1) la capacité du Parlement à analyser sous un angle critique les affectations budgétaires et leur lien avec les stratégies nationales de développement; 2) la capacité des secrétaires de commission et du personnel de recherche à rédiger des analyses et des rapports et à élaborer des mandats; 3) la possibilité, pour les parlementaires, d'avoir rapidement accès à des données de qualité et 4) la rareté des contacts entre le Parlement, les autres institutions publiques et la société civile.
18. Ces dix dernières années, le Parlement du Ghana a bénéficié de l'assistance technique et des activités de renforcement des capacités des Nations Unies. Différentes institutions de la famille des Nations Unies ont offert individuellement leur soutien à un certain nombre de commissions parlementaires (l'UNFPA et l'UNICEF ont organisé des séances d'orientation et des séminaires de formation initiale au début des nouvelles législatures, ONUSIDA et l'UNESCO ont offert les services d'experts aux commissions parlementaires concernées, le PNUD a conçu et mis en œuvre un programme de travail régulier en faveur du Parlement, etc.). L'aide a également pris la forme de la construction d'espaces destinés à accueillir les commissions et des bureaux, de la création d'un centre de recherche et de documentation, ainsi que de la mise en place d'un système informatique comprenant un système permettant de suivre électroniquement l'évolution de la législation.
19. En 2006, le Parlement a adopté son propre plan stratégique amélioré, dont le but était d'améliorer la performance et la gestion du Parlement. Pour étayer ce plan stratégique, le PNUD et le Parlement ont élaboré ensemble un programme pluriannuel de travail articulé autour de plusieurs axes: lancement d'études portant sur des questions importantes pour les parlementaires, y compris des recherches politiques relatives aux domaines concernés par les OMD; réunions trimestrielles de la direction élargie du Parlement concernant l'évolution des OMD au Ghana; définition de modalités réglementant l'élaboration de projets de loi d'initiative parlementaire; élaboration d'une politique se rapportant à la conception de technologies de l'information (TI) adaptées au contexte parlementaire et à la gestion des archives; mise à disposition de matériel informatique destiné au secrétariat de la majorité et à celui de l'opposition; amélioration de l'accès électronique aux projets de lois présentés grâce à la notification directe sur des listes de distribution; suivi et évaluation, etc.

20. Pour ce qui est des travaux des commissions, les institutions spécialisées de l'ONU ont parfois été mises à contribution pour fournir conseils d'experts et compétences techniques lors de l'examen de projets de loi précis. Cette année, par exemple, le Parlement du Ghana a adopté la loi 818/2011 portant création du Conseil national de la paix, nouvel organe conçu pour harmoniser et coordonner les efforts consentis à l'échelon national et local pour prévenir, prendre en charge et résoudre les conflits et établir un pays durable dans le pays. Cette loi importante a bénéficié des conseils d'experts des Nations Unies.
21. A l'instar de la Sierra Leone, le Ghana est en train de devenir un grand producteur de pétrole, ce qui oblige le parlement à relever un défi, à savoir développer dans les meilleurs délais la capacité de superviser l'enregistrement, la distribution et l'utilisation pour le bien commun de recettes pétrolières potentiellement considérables. L'équipe de pays de l'ONU au Ghana, en particulier l'ONUDI, a prêté son concours en ce sens, notamment en organisant un voyage d'étude à l'intention des parlementaires siégeant dans les commissions spécialisées concernées dans certains des pays ayant réussi à bien gérer et contrôler leurs ressources naturelles (le Japon, la Malaisie, la Norvège et le Qatar).
22. Le nouveau partenariat entre l'ONU et le Parlement offre aux Nations Unies l'occasion d'organiser avec davantage de cohérence leur collaboration avec le Parlement. A ce stade précoce, il est bien évidemment difficile de déterminer quel type d'élan cette nouvelle approche est susceptible d'insuffler et de mesurer les résultats qu'elle pourrait permettre d'obtenir. Au fur et à mesure de l'évolution de cette nouvelle initiative, il sera important de vérifier le degré d'adhésion qu'elle suscite et l'authenticité de l'engagement manifesté par les deux parties à l'égard de la mise en œuvre concrète du plan.

Une plate-forme parlementaire de collaboration avec les partenaires au développement

23. Les Nations Unies et les autres partenaires au développement du Ghana ont une conscience de plus en plus aigüe de la nécessité de collaborer de façon plus structurée avec le Parlement, non seulement en lui fournissant le soutien dont il a besoin, mais aussi en étant un interlocuteur valable pour lui dans l'exercice de sa fonction de contrôle. Au cours de la réunion avec les représentants des donateurs, la délégation de l'UIP a appris la création, l'année dernière, d'une "plate-forme parlementaire" de collaboration entre le Parlement et les partenaires au développement.
24. La plate-forme parlementaire poursuit les objectifs suivants: 1) servir d'enceinte de collaboration à long terme pour évaluer l'incidence sur la législation des initiatives politiques prévues au budget; 2) renforcer le partenariat en faveur de la gouvernance parlementaire et harmoniser le soutien offert au Parlement et 3) mettre en commun/échanger des informations se rapportant à la mise en œuvre du nouveau plan stratégique du Parlement dans le contexte du cadre de développement à moyen terme et autres initiatives.
25. La plate-forme parlementaire a été placée sous les auspices de la direction du Parlement. Sa composition, de nature tripartite, rassemble le Parlement (direction, Présidents et membres des commissions parlementaires, autres parlementaires désignés et collaborateurs du personnel parlementaire), les partenaires au développement (chefs

de mission, responsables des agences de coopération, Groupe des donateurs les plus impliqués dans l'appui budgétaire multi-donateurs et autres personnalités éminentes), et l'exécutif (le Ministère des finances et la Commission nationale de la planification du développement sont représentés en permanence, tandis que les autres ministères et agences sont invités à participer en fonction des points à l'ordre du jour).

26. La Plate-forme parlementaire doit se réunir trois fois par an et ses réunions figurent au calendrier annuel officiel du Parlement. Parmi les sujets mis en discussion figurent les dialogues sur les orientations politiques générales, le contrôle parlementaire (notamment le suivi et l'établissement de rapports relatifs aux projets publics), le renforcement du parlement (notamment les questions constitutionnelles/institutionnelles et l'appui international offert au Parlement), le pétrole et le gaz (notamment le projet de loi sur la gestion des revenus pétroliers), la gestion des finances publiques et la vérification des comptes (notamment la budgétisation fondée sur les programmes et les rapports du Vérificateur général aux comptes), le nouveau cadre à moyen terme de planification du développement, la réforme constitutionnelle, l'appui budgétaire multi-donateurs (MDBS) et l'appui budgétaire sectoriel, la participation active des femmes au Parlement et l'intégration de la dimension du genre, ainsi que d'autres questions d'actualité.
27. Une année après le lancement de cette ambitieuse initiative, il existe peu d'informations révélant son évolution et le degré d'appropriation manifesté par le Parlement. Le Groupe consultatif de l'UIP propose de rester en contact avec le Groupe de travail de la plate-forme parlementaire (composé de parlementaires, de personnels parlementaires et de représentants des donateurs bilatéraux) pour être informé de l'expérience acquise et pouvoir étendre cette pratique à d'autres parlements.
28. Outre cette nouvelle plate-forme, qui sera mise à l'essai dans les années à venir, les partenaires au développement poursuivent leurs initiatives bilatérales en faveur du Parlement. Au fil des ans, ils ont offert à ce dernier un appui couvrant un vaste éventail de domaines et reflétant des perspectives différentes, qui vont de la mise à disposition de matériel de bureau et d'infrastructure au renforcement des capacités des commissions, des parlementaires et des collaborateurs du Parlement et à l'approfondissement des contacts entre le Parlement et le monde extérieur et de son engagement dans la société. Parmi les principaux partenaires au développement contribuant au renforcement de l'institution parlementaire au Ghana, citons l'ACDI et la Banque mondiale (qui se sont associées au sein du Centre parlementaire), le DFID, la Banque africaine de développement, GTZ, USAID et DANIDA.
29. Un programme conjoint très intéressant, intitulé STAR-Ghana (Renforcer la transparence, la responsabilité et la réactivité au Ghana) a été présenté à la délégation. STAR-Ghana joue le rôle de mécanisme de financement collectif multi-donateurs (rassemblant actuellement des fonds en provenance du Royaume-Uni, de l'Union européenne, du Danemark et du Canada), ayant pour objectif d'aider le Parlement et la société civile à influencer sur les politiques, superviser les changements et garantir une meilleure transparence, responsabilité et réactivité du gouvernement et du secteur privé. Ce programme, doté d'un financement quinquennal de 20 millions de livres sterling au total, prévoit que le Parlement joue un rôle de premier plan dans la conception des postes budgétaires le concernant directement.

La révision de la Constitution ghanéenne

30. La capacité du Parlement à exercer pleinement sa fonction de contrôle (notamment pour ce qui est du suivi de la mise en œuvre des projets et programmes des Nations Unies et des autres partenaires au développement) dépend en dernière analyse du cadre constitutionnel en place dans le pays. La révision de la constitution entreprise dans le cadre de la démocratisation en cours au Ghana a pour but de remédier à certaines grandes difficultés entravant les compétences et les fonctions du Parlement.
31. La Constitution ghanéenne actuelle a été adoptée par référendum en 1992, au terme de décennies de pouvoir militaire. Le Chapitre 10 de la Constitution est consacré au Parlement et les dispositions qu'il contient reflètent la volonté farouche du peuple de préparer l'avènement d'un gouvernement civil légitime. L'Article 94, par exemple, stipule clairement qu'un représentant d'une autorité répressive telle que la police, les forces armées ou l'administration fiscale ne peut être élu au Parlement.
32. La Constitution adoptée en 1992 au Ghana est un exemple de compromis entre le système de gouvernement de Westminster et le système présidentiel américain, la moitié au moins de tous les ministres étant issus du Parlement. En dépit des réussites enregistrées par le système politique appliqué au Ghana ces 20 dernières années, une série de lacunes de gouvernance sont apparues, dont certaines ont une incidence sur la Constitution. Il se pose notamment le problème de la fragilisation de la séparation des pouvoirs et de la restriction de la fonction de contrôle du Parlement suscitées par un système dans lequel des ministres gouvernementaux administrant des ressources nationales considérables sont aussi membres du Parlement, sur lequel ils exercent une forte influence.
33. Désireux de remédier à ces lacunes, le Président de la République a nommé en 2010 une Commission de révision de la Constitution composée de neuf membres, à laquelle a été confié le mandat suivant: 1) prendre l'avis des citoyens du Ghana concernant l'application de la Constitution de 1992, en particulier ses points forts et ses points faibles; 2) refléter le sentiment du peuple concernant les amendements requis par une révision en profondeur de la Constitution de 1992, et 3) présenter des recommandations au gouvernement et élaborer un projet de loi proposant des amendements à la Constitution de 1992.
34. Au cours de sa mission au Ghana, la délégation de l'UIP a rencontré Mme Jean Mensa, membre de la Commission, ainsi que M. Raymond Atuguba, qui en est le Secrétaire exécutif. Ils ont expliqué pendant cette réunion que les lacunes de conception et de mise en œuvre de la Constitution ghanéenne ont conduit à une concentration excessive du pouvoir entre les mains du Président, ce qui nuit au système des poids et contrepoids. La domination de l'Exécutif a entravé la fonction de contrôle du Parlement en le privant du statut de partenaire à part entière de l'élaboration des grandes orientations nationales. Ces déficits de transparence et de responsabilité ont en outre été exacerbés par le sous-financement chronique des institutions censées servir de contrepoids à l'Exécutif. Les autorités démocratiques locales souffrent aussi d'une absence de pouvoir effectif.
35. Aucune disposition claire ne prévoit l'autonomie financière du Parlement dans la Constitution de 1992. Ces défauts privent le Parlement du pouvoir législatif qu'il lui faudrait pour "tenir les cordons de la bourse" et influencer sur les affectations budgétaires et

leur utilisation. A l'heure actuelle, le Parlement n'est pas autorisé à interpeler l'exécutif au stade de l'élaboration du budget pour revoir les affectations aux différents secteurs. Au cours de l'examen et de l'approbation du budget, le Parlement se heurte à des limites de temps et de capacité à analyser efficacement le budget. De surcroît, des dispositions constitutionnelles interdisent au Parlement de présenter un projet de loi ou une motion exigeant un financement du Fonds collectif (article 108).

36. La Constitution prévoit que le Parlement peut intervenir dans toute question à l'examen, y compris les réformes constitutionnelles. Le fait que le Parlement ne soit pas impliqué dans le processus actuel de réforme constitutionnelle est révélateur de sa faiblesse institutionnelle.
37. Le processus de consultation nationale portant sur la réforme constitutionnelle a pris des proportions considérables. En 2010, la Commission a organisé des consultations sur l'ensemble du territoire afin de se mettre à l'écoute des citoyens ordinaires en organisant des auditions et des réunions publiques informelles. Des médias sociaux tels que Facebook et Twitter ont été largement mis à contribution. La population a présenté plus de 85 000 contributions. 3 000 participants ont pris part à une conférence nationale organisée dans le courant de l'année 2011, au cours de laquelle le nombre de points ouverts à la discussion est passé d'à peine 500 à presque 2 400, soit cinq fois plus. Le Parlement est l'un des 12 grands thèmes à l'examen de la Commission, et la procédure suivie jusqu'à présent a mis en évidence le soutien sans faille que manifeste l'opinion publique à l'égard du renforcement du rôle du Parlement. La Commission devrait délibérer cet été et présenter son rapport au Président à la fin août.
38. Les modifications de la Constitution destinées à renforcer le rôle du Parlement devraient entraîner dans leur sillage d'autres améliorations du mode d'organisation des travaux de cette institution. Le règlement intérieur du Parlement interdit par exemple aux commissions parlementaires de commencer à organiser des auditions ou à enquêter sur une question tant qu'elles n'en ont pas été saisies par la plénière. Le contrôle de la majorité parlementaire et de l'exécutif par le même parti permet au gouvernement d'empêcher le Parlement de mettre une question sensible à l'ordre du jour de l'une de ses commissions. En dernière analyse, comme c'est fréquemment le cas dans les démocraties émergentes, il faut que le Parlement revendique le type de rôle qu'il estime pouvoir jouer dans la société.

La collaboration entre la société civile, les Nations Unies et le Parlement

39. Le dynamisme de la société civile ghanéenne est l'un des meilleurs atouts de ce pays. La délégation a rencontré un petit échantillon d'organisations de la société civile, qui lui ont fait part de leur vision des avancées enregistrées et des difficultés à surmonter. Elles considèrent que l'une des grandes épreuves auxquelles sera confronté le pays consiste à réussir à instaurer un climat propice au bon déroulement d'élections pacifiques en 2012. Le temps presse, la violence politique fait peser une menace réelle, certains enseignements n'ont pas été tirés de l'expérience acquise en 2008 et des objectifs tangibles (tels que l'inscription biométrique des électeurs et la réforme électorale) n'ont pas encore été atteints. Il faut donc que tous les acteurs ghanéens, y compris la société civile et les partenaires au développement du Ghana, œuvrent ensemble à soulager la tension électorale et à préparer l'issue heureuse des élections futures.

40. L'Institute for democratic governance (IDEG: Institut pour la gouvernance démocratique) est une organisation qui est au cœur des efforts déployés par la société civile pour contribuer à la construction de la nation et consolider les avancées démocratiques enregistrées par le Ghana. Ses compétences lui permettent de collaborer étroitement avec les institutions publiques et de rédiger des travaux de recherche tels que le chapitre sur le Ghana de l'Evaluation 2011 de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il se fait aussi le relai des inquiétudes de la population, qu'il a notamment exprimées début 2010 à l'égard du FMI, qu'il a accusé d'imposer des conditions "hostiles" ayant provoqué une hausse des impôts, une réduction de l'emploi dans la fonction publique, ainsi que d'autres mesures considérées étant à l'origine des difficultés socioéconomiques qu'a récemment connues le Ghana.
41. D'autres organisations telles que le Centre parlementaire (ONG internationale) et le Legal Resource Centre (le Centre de ressources juridiques, ONG nationale) ont établi une relation de travail solide avec le Parlement. Ces organisations affirment que leur contribution (recherche, documentation, conseils) est bien perçue par les parlementaires et les commissions parlementaires. Lors de l'examen des projets de loi, ces ONG contribuent souvent à mobiliser l'opinion publique et à faire connaître sa perception des différentes propositions législatives avant d'informer le Parlement de leurs conclusions et de leurs recommandations.
42. Le dialogue entre l'ONU et les organisations de la société civile concernant les orientations politiques du Ghana ne semble pas s'appuyer sur un mécanisme structuré (à une seule exception près, qui semble concerner la mise à profit des TIC pour le développement). Il existe une multitude de plates-formes parallèles de dialogue entre les Nations Unies et la société civile (en général à l'échelon opérationnel, plusieurs organisations de la société civile étant chargées de l'application de projets bénéficiant d'un financement international), mais ces organisations sont rarement consultées à propos des orientations stratégiques du Ghana et des interventions en sa faveur.
43. L'un des domaines abordés au cours de la discussion concernait la participation et la représentation des femmes dans la vie publique, notamment la politique. Les organisations de la société civile disent réclamer depuis plus de 20 ans des lignes directrices, des politiques et un cadre législatif. Elles craignent que la perspective des élections prochaines ne fasse qu'empirer la situation. Ce ne sont pas tant les barrières culturelles qui sont en cause que la volonté politique et elles estiment que l'heure est venue d'agir fermement.

L'égalité des sexes au Ghana

44. A l'instar de la mission en Sierra Leone, les discussions entre la délégation de l'UIP et les différentes parties prenantes ghanéennes ont également porté sur la question de la participation politique des femmes. Les membres de la délégation ont eu la surprise d'entendre un grand nombre de représentants des autorités nationales déclarer que l'ODM 3 concernant l'égalité des sexes n'est pas considéré comme un champ d'action prioritaire, en dépit du nombre de toute évidence faible (parmi les plus faibles d'Afrique) de femmes accomplissant un mandat élu. Pendant la discussion qui a porté sur les OMD, axe de l'intervention commune de l'ONU au Ghana, le lien direct entre l'égalité des sexes et la réalisation de tous les autres OMD a très rarement été évoqué.

45. En février 2011, ONU Femmes, en collaboration avec le programme commun mis sur pied par l'ONU pour collaborer avec le Parlement, a pris l'initiative de confier au Gender Development Institute du Ghana (Institut de développement de la parité), groupe de réflexion à l'échelle locale, la réalisation d'une grande évaluation de la situation en matière d'égalité des sexes au Parlement du Ghana (structures, mécanismes et procédures parlementaires), dont un exemplaire a été mis à la disposition de la délégation de l'UIP. La délégation a estimé qu'il s'agissait d'une initiative extrêmement intéressante, dont pourraient s'inspirer d'autres parlements désireux de mesurer le degré de sensibilité au genre de leur institution.
46. Les objectifs provisoires de l'étude commanditée par les Nations Unies, qui n'ont pas encore été débattus au Parlement, sont les suivants: a) offrir un survol de l'évolution dans le temps du système parlementaire ghanéen sous l'angle de la parité; b) déterminer les besoins les plus pressants pour concevoir des interventions efficaces; c) mettre au point des modes de collaboration avec les parlementaires et les personnels parlementaires améliorant la qualité des activités réalisées par le Parlement dans le domaine de la parité; d) fournir des informations permettant de doter le Parlement d'une politique en matière de genre et e) présenter des recommandations qui aideront l'ONU à concevoir des interventions venant remédier au fossé séparant les deux sexes au Parlement.
47. La rencontre avec les membres du Groupe des femmes parlementaires du Parlement ghanéen a mis en relief le talent, les compétences et l'engagement remarquables des femmes œuvrant à haut niveau au Ghana. Pour autant qu'il reste uni et en dépit de sa petite taille, ce groupe pourrait constituer un puissant ferment du changement. L'évaluation lancée par l'ONU pourrait être l'occasion d'ouvrir une discussion approfondie de ces questions au Parlement en tant que tel, ce qui pourrait ensuite déboucher sur l'élaboration d'une politique en faveur de la parité pour le Parlement ghanéen.
48. Le partenariat avec les organisations de la société civile est particulièrement important dans un tel contexte. Le Groupe des femmes parlementaires et la Commission pour la parité du Parlement ont l'intention de créer un mécanisme permettant de consulter régulièrement les ONG concernées, dans le but de mettre en lumière les bonnes pratiques et les éventuelles possibilités d'action future, mais aussi d'aider les femmes elles-mêmes (qu'elles soient candidates ou électrices) à prendre confiance. Les champs d'action généralement considérés comme prioritaires dans les années à venir sont l'éducation et l'autonomisation des femmes à l'échelon local. A court et moyen terme, toutefois, des mesures spéciales sont indispensables pour inverser la tendance actuelle à la baisse.
49. Mme Katri Komi (Finlande), membre du Groupe consultatif, a évoqué certains outils pouvant se révéler efficaces pour renforcer la participation politique des femmes, notamment les mécanismes permettant de réserver aux activités liées au genre (formation, mentorat, soutien aux campagnes, etc.) une part du financement accordé par l'Etat aux partis politiques (12 % en Finlande, par exemple). De telles pratiques pourraient se révéler utiles dans le cas du Ghana, qui a également déjà tenté de prendre des mesures spéciales. Au cours des élections de 1960, organisées dans le sillage de l'indépendance du Ghana, dix sièges étaient réservés aux femmes à l'Assemblée nationale. Paradoxalement, le pourcentage de femmes parlementaires était plus élevé au Ghana en 1960 qu'il ne l'est aujourd'hui. Si des mesures spéciales ne sont pas bientôt prises, le nombre de femmes détenant des fonctions électives devrait continuer à diminuer.

50. Les partis politiques constituent une part importante de l'équation et doivent prendre part aux efforts destinés à renforcer la participation politique des femmes. Par exemple, il ne suffit pas de faire figurer des femmes sur les listes de candidats des partis politiques si elles n'y sont pas bien placées et susceptibles d'être élues. Comme l'a souligné Rosario Green du Mexique, qui conduisait la délégation, des résultats encourageants ont été obtenus en incitant les partis politiques à présenter des "listes alternées" (des listes de candidats sur lesquelles les hommes et les femmes alternent).
51. Le Groupe des femmes parlementaires a aussi évoqué un certain nombre d'inquiétudes, notamment la question des entités qui mènent les différentes initiatives concernant les femmes au Parlement. Pendant plusieurs années, l'ONU, les organisations de la société civile ou les autres partenaires internationaux ont pris la tête de ces initiatives. La conception à l'échelon national d'un plan stratégique intégré marque un tournant dans les efforts visant à permettre au parlement de jouer pleinement son rôle. Il faut aussi continuer à renforcer les capacités et à affecter des ressources à ces questions, ainsi qu'à en faire un sujet plus important et mieux suivi à l'échelle internationale. Le rôle limité du Parlement sur le plan budgétaire, par exemple, n'a pas permis de dégager les ressources requises pour permettre au Ghana de participer aux réunions organisées par l'UIP pendant les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme de l'ONU. Il faut remédier le plus rapidement possible à cette difficulté.
52. La révision de la Constitution pourrait offrir une importante occasion d'instaurer des changements rapides et significatifs dans le domaine de la parité. Les consultations sur la réforme constitutionnelle qui ont lieu à l'échelon national ont montré que, à l'instar des autres questions liées aux droits de l'homme, telles que la peine de mort et la liberté sexuelle, les droits des femmes ont suscité des prises de position passionnées et contradictoires. Cette question devra faire l'objet d'un examen plus approfondi et ne pourra donc pas figurer parmi les premières recommandations soumises au Président de la République. La Commission serait par contre ravie que l'UIP lui fournisse toute information en sa possession concernant les dispositions constitutionnelles ou législatives adoptées par d'autres pays en faveur de l'égalité des sexes.

Conclusions et recommandations

53. Le programme de travail commun de l'ONU axé sur les OMD offre des perspectives intéressantes, qui pourraient servir de base de réflexion et de source d'inspiration à d'autres pays. Il constitue un exemple unique d'intégration des engagements internationaux dans les stratégies nationales de développement assortie de cibles et d'objectifs précis.
54. A en juger par les discussions avec les représentants des Nations Unies au Ghana et par la documentation pertinente mise à la disposition de la délégation de l'UIP, le cadre d'aide au développement de l'ONU a été conçu de façon à ce que les efforts déployés par l'ONU aillent dans le sens des objectifs stratégiques définis par les autorités nationales dans le Programme commun du Ghana pour la croissance et le développement (GSGDA). Tel sont également le principal objectif et le plus grand avantage que présente la démarche "Unis dans l'action".

55. La délégation de l'UIP a été impressionnée par l'effort consciemment réalisé par l'équipe de pays de l'ONU et le groupe des donateurs bilatéraux pour élaborer des cadres structurés de coopération avec le parlement national. Bien qu'ils soient tout récents, de tels mécanismes recèlent le potentiel de révolutionner le mode d'organisation des travaux menés à l'échelle nationale par les partenaires au développement dans le domaine parlementaire. Le degré de réussite de ces initiatives dépendra dans une large mesure du degré d'appropriation et du sens de l'initiative dont fera preuve le Parlement.
56. La révision de la Constitution actuellement en cours au Ghana est le reflet de l'inquiétude qui se manifeste dans un grand nombre de pays concernant la mise en place d'une authentique séparation des pouvoirs et la mise à la disposition des institutions garantissant la gouvernance démocratique des instruments dont elles ont besoin pour s'acquitter correctement de leur mission. Renforcer l'indépendance et la fonction de contrôle du Parlement ghanéen permettra aussi à cette institution de jouer un rôle beaucoup plus actif dans le suivi de l'efficacité de l'aide et des activités menées par les partenaires au développement dans le pays.
57. L'expérience du Ghana et de la Sierra Leone (tant du point de vue du développement parlementaire que de celui de la réforme des Nations Unies) pourrait s'appliquer à un grand nombre d'autres parlements de la région et du monde entier. Il est essentiel que les organisations parlementaires régionales telles que le Parlement de la CEDEAO contribuent à faire connaître les bonnes pratiques et alimentent la réflexion et l'action. Dans le cas du Parlement de la CEDEAO, ce travail va également dans le sens des initiatives actuellement mises sur pied pour renforcer l'indépendance et le rôle de cette organisation vis-à-vis des structures intergouvernementales.
58. L'UIP est priée de jouer un rôle plus actif, s'il y a lieu, en faisant circuler l'information et les connaissances acquises par d'autres parlements pour soutenir la réforme constitutionnelle en cours. Dans le cas du Ghana comme de la Sierra Leone, les bonnes pratiques et la législation adoptée par d'autres pays dans des domaines tels que l'égalité de sexes peuvent aussi contribuer à alimenter les processus nationaux de réforme.
59. L'UIP est aussi invitée à faciliter les échanges entre les organisations parlementaires régionales (dans un premier temps plus précisément entre le Parlement de la CEDEAO, le parlement Africain et le Parlement latino-américain) concernant l'interaction entre les parlements et la famille des Nations Unies à l'échelle nationale.
60. L'expérience de pays tels que le Ghana et la Sierra Leone pourrait aussi constituer une source d'inspiration précieuse pour d'autres parlements nationaux désireux d'améliorer l'efficacité de l'aide et de permettre à cette institution de jouer un rôle plus important dans la sphère de la coopération au développement.

Liste de sigles (par ordre alphabétique)

ACDI	Agence canadienne de développement international
BafD	Banque africaine de développement
BINUCSIL	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
BM	Banque mondiale
DANIDA	Agence danoise pour le développement international
DFID	Department for International Development
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
HABITAT	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
HCDH	Haut-Commissariat aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés
IBP	Partenariat budgétaire international
IDEG	Institut for democratic governance
IFAD	Fonds international de développement agricole
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU DC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONU DI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial des Nations Unies
PNUAD	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux programmes
UNU	Université des Nations unies
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international

REUNIONS AYANT EU LIEU EN SIERRA LEONE

Parlement de la Sierra Leone

1. Abel N.B. STRONGE, Président du Parlement
2. Victor Chukuma JOHNSON, Vice-Président du Parlement
3. S.B.B. DUMBUYA, Dirigeant de la majorité (APC)
4. Momoh PUJEH, Dirigeant de la minorité (SLPP)
5. Thomas MANSARAY, Dirigeant de la majorité (PMDC)
6. Suffian KARGBO, Suppléant du Dirigeant de la majorité (APC)
7. Alice FOYAH
8. Chernoh BAH
9. Abdul Rahman KAMARA
10. Philip T. TONDONEH
11. Elizabeth ALPHA-LAVALIE
12. Philip T. TONDONEH
13. Mathew TEAMBO
14. Hassan B. SHERIFF

Groupe des femmes parlementaires de la Sierra Leone

1. Marie YANSANEH (SLPP), Présidente
2. Elizabeth ALPHA-LAVALIE (APC), Vice-Présidente
3. Bernadette LAHAI
4. Alice FOYAH
5. Bintu MYERS
6. Emilie Safula MOIJUEH
7. Marie Marilyn JALLOH
8. Mabinty FORNAH
9. Frances ROGERS
10. Nenneh LEBBIE
11. Emma KOWA
12. Florence KOMBE-BUNDU
13. Veronica K. SESAY
14. Victoria Sylvia SAIDU-KAMARA
15. Salamatu TURAY

Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale

1. Joseph Bandabla DAUDA
2. Michael MASSAQUOI, chargé de liaison entre le Ministère et la Commission de consolidation de la paix

Ministère des finances et du développement économique

1. M. Alhazi Banie Eillah SESSAY, Secrétaire adjoint aux finances
2. Mme Abie Elizabeth KAMARA, Directrice adjointe, Bureau de coordination de l'aide au développement (DACO)

Equipe de pays des Nations Unies, Banque mondiale et Banque africaine de développement

1. M. Michael von der SCHULENBURG, Représentant exécutif du Secrétaire général, UNIPSIL
2. Mme Mia SEPPO, Directrice du bureau de pays du PNUD
3. M. Mahimbo MDOE, Représentant sur le terrain, UNICEF

4. Mme Ratidzai NDLOVU, Représentante sur le terrain, FNUAP
5. M. William Howard HART, Représentant sur le terrain, PAM
6. M. Gabriel RUGALEMA, Représentant sur le terrain de la FAO
7. M. Wondimagegnehu ALEMU, Représentant sur le terrain, OMS
8. M. Nega BERHANEMESKEL, Responsable de la section politique, UNIPSIL
9. M. Sanusi SAVAGE, Responsable, OIM
10. M. Akkali HEMARAJ, Responsable, HCR
11. Mme Mulunesh TENNAGASHAW, Coordonnatrice sur le terrain, ONUSIDA
12. Mme Eunice NJOVANA, Représentante sur le terrain, ONU Femmes
13. M. Stephen B. KARGBO, Représentant sur le terrain, ONUDI
14. Mme Beatriz BALBIN, Représentante sur le terrain, HCDH
15. M. Sam ONWONA, Représentant sur le terrain, Banque africaine de développement
16. M. Vijay PILLAI, Directeur du bureau de pays de la Banque mondiale
17. M. Omar MJENGA, Représentant sur le terrain, UNOPS
18. M. Philip DIVE, Conseiller à la planification stratégique, UNIPSIL
19. Mme Olajumoke OSODE, Adjointe exécutive du RESG, UNIPSIL
20. M. Stephen KOOSHAK, Conseiller technique parlementaire, PNUD

Partenaires pour le développement

1. Mme Virginie Ramey, Union européenne (UE)
2. M. Abdulai Jalloh, ONUSIDA
3. Mme Akiko Tatsuta, Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Organisations de la société civile

1. M. Joe DALTON, St. Georges Foundation
2. M. Joe WILLIAM, Network Movement for Justice & Development
3. M. Gilbert NHABAY, Child Fund SL
4. M. Moses NDOMAHINA, National Transparency, Accountability & Human Rights
5. Mme Bernadette UDO, World Hope International
6. M. Sulaiman JABATI, Coalition for Justice & Accountability
7. Mme Hawa SAMAI, Advocacy Movement Network
8. Mme Rosemarie BLAKE, Society for Democratic Initiatives
9. M. Solomon CONTEH, Action Plus
10. M. Edward John BULL, Arch Diocese Development Office

Représentantes des organisations de femmes

1. Mme Neemata MAJEKS-WALKER, Fondatrice, 50/50 Group
2. Mme Haja Saiminatu KASSIM, Présidente, 50/50 Group
3. Mme Irene KARGBO, Coordonnatrice nationale, 50/50 Group
4. Mme Aissatu J. KABBAH, Présidente, All Political Parties Women's Association
5. Mme Marie Marilyn JALLOH, Vice-Présidente, All Political Parties Women's Association
6. Mme Patricia MACAULEY, Coordonnatrice nationale, NEWMAP
7. Mme Elizabeth SAM, Membre, NEWMAP
8. Mme Aisha Fofana IBRAHIM, Directrice d'agence, Gender Research and Documentation Centre (GRADOC)
9. Mme Alphaeus KOROMA, Conférencière et spécialiste du genre, Gender Studies Programme, GRADOC
10. Mme Barbara BANGURA, Coordonnatrice, Women's Support Solidarity Group (WSSG)
11. Mme Olivia LIWEWE, Conseillère en matière de genre, PNUD
12. Mme Adama THORLIE, Equipe chargée du genre, PNUD
13. Mme Nabeela TUNIS, Responsable politique, UNIPSIL

Déplacement à Makeni : visite du projet pour les jeunes

1. M. Moses SESAY, Maire de Makeni
2. M. Eric DURA, Président du Conseil de district
3. M. Keith WRIGHT, Responsable du Programme en faveur du développement chargé de la reprise, PNUD
4. M. Patrick LAMBOI, Point focal pour la visite de la délégation de l'UIP à Makeni, UNIPSIL

REUNIONS AYANT EU LIEU AU GHANA

Parlement du Ghana

1. Joyce Adeline Bamford-Addo, Présidente
2. Cletus A. Avoka, Dirigeant de la majorité
3. Osei Kye- Mensah-Bonsu, Dirigeant de la minorité
4. Abdul Rashid Pelpuo, Dirigeant adjoint de la majorité
5. Ambrose Dery, Dirigeant adjoint de la minorité
6. George Kuntu-Blankson, 2^{ème} adjoint du Chef de file de la majorité
7. Appiah Pinkrah, parlementaire, circonscription d'Akrofoom
8. Shirly Ayorkor Botchwey, parlementaire, circonscription de Weija
9. Simon Osei-mensah, parlementaire, circonscription de Bosomtwe
10. Owusu Afriyie Akoto, membre, Commission de l'agriculture & du cacao
11. Ameyaw Kumfi, membre, Commission de l'environnement, de la science & de la technologie
12. Gabriel Kodwo Essilfie, parlementaire, circonscription de Shama

Groupe des femmes parlementaires – Parlement du Ghana

1. Mary Salifu (Hajia) Boforo, Présidente
2. Gifty Ohene-Konadu, Vice-Présidente
3. Akosua Frema Osei-Opere, membre
4. Akua Sena Dansua, membre
5. Boateng Beatrice Bernice, membre
6. Cecilia Abena Dapaah, membre
7. Catherine Abelema Afeku, membre
8. Elizabeth Sackey, membre
9. Elizabeth Amoah-Tetteh, membre
10. Elizabeth Agyeman, membre
11. Esther Obeng Dappah, membre
12. Gifty Eugenia Kusi, membre
13. Grace Addo, membre
14. Gifty Klenam, membre
15. Irene Naa Torshie, membre
16. Halutie Rafatu Alhassan Dubie, membre
17. Juliana Azumah-Mensah, membre
18. Samia Yaba Christina Nkrumah, membre
19. Shirley Botchway A., membre

Ministère des finances et de la planification économique

1. Mme Mary-Anne Addo
2. M. Oliver Ahiati
3. M. Allan William
4. Mme Evelyn Ocansey
5. Mme Naira Yaw Yamkah
6. M. Dennis Apreku

Commission chargée de réviser la constitution

1. Mme Jean Mensa, commissaire
2. M. Raymond Atuguba, Secrétaire exécutif

Equipe de pays des Nations Unies

1. Mme Ruby Sandhu-Rojon, Coordonnatrice résidente de l'ONU, PNUD
2. M. Kamil Kamaluddeen, Directeur du bureau de pays du PNUD
3. M. Frank L. Bartels, Représentant de l'ONUDI au Ghana & au Togo
4. M. Tirso Dos Santos, Représentant par intérim, UNESCO
5. M. Ismail Omer, Représentant, PAM
6. M. Daniel Kertesz, Représentant, OMS
7. M. Iyabode Olusanmi, Représentant, UNICEF
8. M. Leopold Zekeng, Coordonnateur sur le terrain, ONUSIDA
9. M. Musa Saihou Mbenga, Représentant sur le terrain, FAO
10. M. Ishac Diwan, Directeur du bureau de pays de la BM
11. M. Michael Luguje, Coordonnateur régional, OIM
12. Mme Sharon J. Cooper, Représentante, HCR
13. M. Jude Edochie, Représentant par intérim, UNFPA/Afrique/Ghana-Accra
14. Mme Dyane Epstein, Chef de mission, OIM
15. Mme Mary-Jean Ndlovu, Directrice du bureau de pays de l'IFC
16. M. Elias Takor Ayuk, Directeur, UNU-INRA
17. M. A.E. Wayne Mitchell, Représentant résident, FMI
18. M. Wolfgang Haas, Responsable, Bureau des coordonnateurs résidents, PNUD
19. M. Francis Markwei, Conseiller parlementaire, PNUD
20. Mme Myra Togobo, Bureau des coordonnateurs résidents, PNUD

Partenaires au développement

1. Mme Cheryl Gopaul, Conseillère en chef pour la gouvernance, CIDA
2. Mme Vibeke Gram Mortensen, Agence danoise pour le développement international (DANIDA)
3. M. Christian Joly, Attaché de coopération, Ambassade de France
4. Mme Katerina Sternbergova, Conseiller, Ambassade de la République tchèque
5. M. Michael Ohene-Effah, Responsable politique, British High Commission Accra

Organisations de la société civile

1. M. Richard Boateng, Pearl Richards Foundation
2. M. Kwabena Ananan, Institute for Democratic Governance
3. M. Gifty Adika, Parliamentary Centre
4. Mme Angela Dwamena-Aboagye, The Ark Foundation
5. Mme Daphne Lariba Nabila, Legal Resource Centre

**SEMINAIRE SUR LA CONTRIBUTION DU PARLEMENT DE LA
SIERRA LEONE A LA RECONCILIATION NATIONALE, A LA REFORME INSTITUTIONNELLE
ET AU PROGRAMME POUR LE DEVELOPPEMENT**

Organisé conjointement par le Parlement de la Sierra Leone et l'Union interparlementaire (UIP)

Sierra Leone, 29 & 30 avril 2009

Hôtel Bintumani



Parlement de la Sierra Leone



Union interparlementaire

Conclusions et recommandations du plan d'action parlementaire

Contexte

Le présent séminaire témoigne de la coopération existant de longue date entre l'Union interparlementaire et le Parlement de la Sierra Leone, ainsi que de l'engagement pris par ces deux institutions à l'égard du renforcement de la démocratie en Sierra Leone. Cette rencontre, organisée à l'initiative des deux institutions, s'inscrit dans le cadre des efforts consentis par l'Union interparlementaire pour renforcer la capacité parlementaire dans les pays sortant d'un conflit et contribuer ainsi à faire avancer leur programme de consolidation de la paix et de réconciliation nationale. En tant que tel, ce séminaire constitue un volet d'un projet plus général de deux ans entrepris par l'UIP dans le but de soutenir les parlements d'Afrique anglophone dans les efforts qu'ils déploient pour promouvoir l'instauration de processus politiques inclusifs, de réformes institutionnelles et d'efforts de réconciliation. Un séminaire régional organisé par le Parlement de la Sierra Leone à Freetown a donné le coup d'envoi de ce projet en juin de l'année dernière. A cette occasion, les parlementaires de la Sierra Leone et de cinq autres pays se sont entretenus des difficultés auxquelles se heurtent les sociétés sortant d'un conflit, ainsi que du rôle joué par le parlement pour relever ces défis dans le contexte plus général de la reconstruction de sociétés fondées sur l'état de droit.

Ce séminaire, qui constituait une activité de suivi de la réunion régionale, a offert aux parlementaires de la Sierra Leone l'occasion de débattre, dans une atmosphère franche et ouverte, et avec la précieuse contribution d'experts parlementaires originaires d'autres pays, d'importantes expériences parlementaires de promotion de la réconciliation, des réformes institutionnelles et du développement. Il a permis aux participants de mieux appréhender les difficultés particulières auxquelles sont confrontés les parlementaires de la Sierra Leone, dans le but de préparer un projet d'action parlementaire.

Dans le cadre de ce plan, les participants ont dressé une liste de mesures concrètes à la portée du Parlement de la Sierra Leone, que nous avons l'intention, avec le concours du groupe de concertation de 15 parlementaires créé pour le séminaire par le Parlement de la Sierra Leone, de présenter au Parlement pour approbation officielle et mise en œuvre.

Nous remercions l'Union interparlementaire de l'aide précieuse qu'elle continue à nous prêter, ainsi que de la rapidité avec laquelle elle a offert son soutien direct et concret aux efforts de mise en œuvre du plan d'action parlementaire, d'autant plus essentiel que la recommandation fondamentale qu'il contient concerne le renforcement des capacités du Parlement de la Sierra Leone et la mise à disposition des ressources requises.

Le plan d'action repose sur la conviction générale que le Parlement a une contribution fondamentale à apporter dans les domaines de la réconciliation, de la réforme institutionnelle et du développement pour les raisons suivantes :

- a) il s'agit de l'institution représentant les citoyens du pays;
- b) il remplit une fonction législative;
- c) il est chargé de contrôler l'application de la législation et la création de structures de gouvernance efficaces de la part de l'exécutif;
- d) il affecte les ressources requises par la bonne mise en œuvre des politiques.

Améliorer les relations de travail existant au sein du Parlement

Les participants ont souligné que le Parlement devrait œuvrer dans un esprit d'équipe et une atmosphère collégiale dans le but de défendre l'intérêt de la nation et que les parlementaires devraient être traités avec égard quelle que soit leur tendance politique.

Objectif général	Recommandations particulières	Calendrier de mise en œuvre
Améliorer le fonctionnement général du Parlement, le dialogue entre les partis, la tolérance et la coopération	Obtenir le financement requis pour créer dans les meilleurs délais la Commission du service parlementaire, dans le but d'obtenir les équipements et les services indispensables, notamment dans le domaine salarial et des transports, pour que les parlementaires puissent s'acquitter de façon diligente et efficace de leur mandat	
	Instaurer un mécanisme propice au dialogue et à la consultation entre le Président du Parlement et les dirigeants des partis politiques	
	Développer le rôle et les devoirs de l'opposition en adoptant un code la concernant	
	Inciter les parlementaires à réaliser chaque année, au sein de petites équipes rassemblant aussi bien des membres de la majorité que de l'opposition, 6 à 10 déplacements dans les circonscriptions	
	Peser en faveur de la révision de l'Article 77(K) de la Constitution, qui prévoit que l'expulsion d'un parti politique entraîne automatiquement la perte du mandat parlementaire	

Renforcer la coopération entre Parlement et société civile

Il ne faisait aucun doute pour tous les participants que le Parlement et la société civile jouent un rôle complémentaire et ont tout à gagner à collaborer l'un avec l'autre. Ces deux acteurs collaborent de plus en plus en Sierra Leone, mais il reste encore beaucoup à faire pour que cette relation porte tous ses fruits et qu'une partie de la méfiance qui continue à s'exprimer s'estompe.

Objectif général	Recommandations particulières	Calendrier de mise en œuvre
Renforcer la coopération entre le Parlement et la société civile	Créer un forum consultatif rassemblant le Parlement et la société civile	
	Dialoguer avec les organisations de la société civile à propos de la nécessité de renforcer les capacités du Parlement et leur demander leur aide pour trouver les experts et le financement requis	
	Renforcer, avec l'aide de la société civile, le lien existant entre le Parlement et les autorités locales, y compris en organisant des forums conjoints	

Le rôle du Parlement dans les efforts de mobilisation et d'autonomisation des jeunes

Les participants sont convenus que l'intégration pleine et entière des jeunes dans la société de la Sierra Leone reste une priorité et qu'il faut notamment veiller à ce que les jeunes soient en mesure de développer les compétences et les moyens financiers leur permettant de mener aussi rapidement que possible une vie productive.

Objectif général	Recommandations particulières	Calendrier de mise en œuvre
Renforcer les liens entre le Parlement et les jeunes et la contribution parlementaire à leur autonomisation	Veiller à mettre en place une vaste politique en faveur des jeunes, assortie de la législation requise	
	Contrôler efficacement les activités du Ministère de la jeunesse, entre autre, afin que les programmes des ministères soient cohérents entre eux	
	Réfléchir sérieusement à la création d'un service national obligatoire pour les jeunes de plus de 18 ans	
	Développer les formations sur le leadership à l'intention des jeunes	
	Contribuer à la création de centres de formation professionnelle et, lorsqu'il en existe déjà, veiller à en tirer le meilleur profit, notamment le Centre de formation professionnelle d'Obasanjo	
	Inciter le gouvernement à consacrer un pourcentage fixe et approprié de ses dépenses au développement des jeunes, notamment en créant un fonds en faveur du développement futur des circonscriptions	

Intensifier la lutte contre la corruption et créer une culture de l'éthique et du service : la contribution parlementaire

Le Parlement est au premier rang de la lutte contre la corruption et il y va de son devoir de veiller à ce que ses propres membres respectent une éthique irréprochable et à ce que la corruption disparaisse du service public et de la société dans son ensemble.

Objectif général	Recommandations particulières	Calendrier de mise en œuvre
Améliorer la contribution du Parlement à la lutte contre la corruption	Veiller à ce que la Commission de lutte contre la corruption et le Vérificateur général aux comptes disposent de ressources suffisantes et soient totalement indépendants, débattre dans les meilleurs délais des rapports qu'ils présentent et prendre toutes les mesures de suivi requises	
	Envisager l'adoption d'une loi interdisant aux fonctionnaires coupables de corruption de détenir une fonction électorale	
	Veiller à ce que les conventions de lutte contre la corruption des Nations Unies et de l'Union africaine ratifiées par la Sierra Leone soient intégralement transcrites dans l'ordre juridique national	
	Adopter une loi garantissant efficacement la liberté d'information	

Objectif général	Recommandations particulières	Calendrier de mise en œuvre
Faire du Parlement un modèle exemplaire pour promouvoir une culture de l'éthique	Les parlementaires, exposés aux yeux de la société, devraient pouvoir s'acquitter de leurs fonctions dans une sécurité matérielle de base. Le Parlement devrait veiller à ce que ses membres disposent des moyens financiers et des structures requises pour ce faire, ce qui fera diminuer les risques de corruption (voir également la recommandation concernant la Commission sur le service parlementaire)	
	Mener une analyse approfondie de la législation sur l'intégrité et veiller à ce qu'elle aille dans le sens des dispositions adoptées pour lutter contre la corruption	
	Envisager l'adoption d'un code d'éthique s'appliquant aux parlementaires	
	Charger un membre de l'opposition de présider une ou plusieurs des commissions parlementaires traitant de questions financières, en particulier la commission des comptes publics	
	Adopter une législation sur le financement des partis politiques satisfaisante fixant les critères à respecter	

La contribution du Parlement à la promotion des droits civils et politiques

Depuis la fin de la guerre en 2002, la situation des droits de l'homme en Sierra Leone a continué à s'améliorer grâce aux efforts conjoints du gouvernement, du Parlement, de la Commission des droits de l'homme, de la société civile et des Nations Unies. La contribution du Parlement est essentielle pour continuer à sensibiliser la population au respect des normes relatives aux droits de l'homme, promouvoir une culture respectueuse des droits de l'homme et veiller à ce que les coupables de violations des droits de l'homme rendent compte de leur actes.

Objectif d'ensemble	Recommandations particulières	Calendrier de mise en œuvre
Renforcer la contribution du Parlement à la sensibilisation de la population aux droits de l'homme et à l'obligation de rendre compte	Veiller à l'adoption rapide d'une loi en faveur des personnes handicapées fondée sur les droits	
	Veiller à ce que la Commission nationale des droits de l'homme dispose des ressources requises pour s'acquitter de son mandat et soumettre son rapport à l'examen du Parlement dans les délais prévus (juin 2009)	
	La commission parlementaire des droits de l'homme devrait se déplacer sur le terrain pour discuter de ce rapport avec la population	
	Veiller à l'établissement d'une relation de travail directe avec la Commission nationale des droits de l'homme par le biais de réunions interactives régulières et d'activités programmatiques conjointes, notamment le suivi des droits de l'homme sur le terrain	
	Plaider en faveur de la création à brève échéance de la Commission de suivi chargée de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation	
	Veiller à la promulgation de la loi d'ensemble sur la réconciliation afin de mettre en œuvre les recommandations impératives figurant dans le rapport de la Commission Vérité et réconciliation	
	Veiller à la mise en œuvre intégrale du programme de réparation en faveur des victimes du conflit	
	Les parlementaires devraient se rendre régulièrement dans les établissements pénitentiaires, scolaires et hospitaliers pour y déceler les abus	
	Les parlementaires devraient se rendre sur le terrain, notamment au moment des élections, afin de promouvoir la tolérance politique	

	<p>Les parlementaires devraient prendre part à la procédure d'établissement de rapports des organes conventionnels de protection des droits de l'homme des Nations Unies en insistant auprès du gouvernement pour que le Parlement soit consulté lors de la rédaction de projets de rapports nationaux destinés à être présentés à ces organes, ait la possibilité d'y apporter sa contribution et soit tenu informé des conclusions rendues, ainsi que de leur mise en application</p>	
	<p>Veiller à ce que le protocole facultatif de la Convention des Nations unies contre la torture soit transcrit dans la législation nationale de la Sierra Leone</p>	

Le rôle du Parlement dans le renforcement du plan d'action économique et social

La Sierra Leone a fort à faire pour mettre un terme à la misère dans laquelle vit son peuple et lui offrir la possibilité de mener une vie digne. Le Parlement, qui entretient un lien direct avec la population, est bien placé pour connaître ses besoins fondamentaux et veiller à la mise en place et à l'application d'une vision d'ensemble du développement.

Objectif général	Recommandations particulières	Calendrier de mise en œuvre
<p>Renforcer la contribution du Parlement au plan d'action économique et social</p>	<p>Prendre la tête des efforts veillant à harmoniser les multiples stratégies nationales et internationales destinées à promouvoir la réconciliation, la bonne gouvernance, les mesures en faveur des plus pauvres et le développement durable</p>	
	<p>Mettre sur pied un fonds de développement des circonscriptions permettant de réaliser des projets de développement dans les circonscriptions et créer une commission parlementaire chargée de veiller à son application</p>	
	<p>Garantir une répartition équitable des ressources entre les différentes circonscriptions</p>	
	<p>Passer au crible l'aide au développement offerte par les donateurs</p>	
	<p>Veiller à la mise en place de programmes de microcrédit et de développement de l'esprit d'entreprise</p>	
	<p>Inciter le Ministère des finances à veiller à ce que le Parlement puisse être impliqué dans toute la procédure budgétaire en le consultant dès le stade des affectations budgétaires proposées</p>	